



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIEVRE



40, rue de la Préfecture
58026 NEVERS CEDEX
site internet : www.nievre.gouv.fr



Rapport d'activité des services de l'État dans la Nièvre 2014

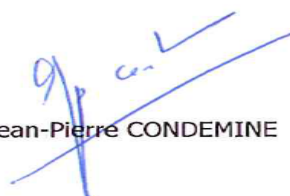
Le mot du Préfet de la Nièvre

C'est avec plaisir que je vous rends compte de l'activité des services de l'État dans le département. Fidèle à mes convictions que rien ne remplace le contact direct avec le terrain, j'ai voulu dès mon entrée en fonction le 27 octobre 2014 être à l'écoute de toutes les forces vives de la Nièvre : élus, chefs d'entreprises, responsables associatifs, citoyens.

J'ai souhaité que l'ensemble des services de l'Etat aient ce même souci de la proximité, de l'écoute et de l'accompagnement de tous les projets.

Cette année le document qui vous est présenté ne constitue pas un recueil exhaustif du travail quotidien des administrations de l'Etat. Il met en valeur les actions emblématiques et prioritaires, dans les domaines de la sécurité, du développement économique au service de l'emploi, la cohésion sociale et la protection des populations, l'aménagement du territoire, l'environnement et le patrimoine et la modernisation de l'action publique.

Dans ces politiques publiques de partenariat, ce document témoigne des services de l'Etat de la recherche de l'intérêt commun du territoire de la Nièvre.


Jean-Pierre CONDEMINE

Sommaire

I - Sécurité.....	6
La Sécurité publique.....	6
Prévention et lutte contre la délinquance	6
Lutte contre la délinquance : les partenariats et conventions noués en 2014.....	6
La Sécurité routière.....	7
Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (le PDASR).....	7
Éducation Routière.....	7
La politique de l'immigration.....	7
L'immigration irrégulière.....	8
La lutte contre la fraude.....	8
Travail illégal	8
Fraude Fiscale.....	8
Fraude documentaire.....	8
La Prévention des risques.....	8
Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI).....	9
Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).....	9
La Directive 2007/60/EC du 23 octobre 2007 relative à la gestion du risque inondation dite "directive inondation".....	9
Plan de Prévention des Risques naturels cavités souterraines.....	9
Planification, exercices de sécurité civile et gestion de crise.....	9
Les établissements recevant du public : prévention du risque incendie.....	10
II - Développement économique et aménagement du territoire.....	11
Le développement économique.....	11
Dynamisme des entreprises et restructurations.....	11
Restructurations et dispositifs d'atténuation mis en place.....	11
Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).....	11
Activité partielle.....	11
Conseil financier et soutien aux acteurs économiques du département.....	12
L'équilibre entre les différentes formes de commerce.....	12
L'aménagement du territoire.....	13
Les restructurations de défense.....	13
Les Pôles d'Excellence Rurale.....	14
Préparation du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.....	14
Volet territorial du CPER Bourgogne (fin de programmation).....	14
Les fonds européens : FEDER.....	15
L'économie agricole et forestière.....	15
Les aides versées au secteur agricole.....	15
Vers une agriculture respectueuse de l'environnement.....	16
La politique forestière.....	16
La planification urbaine, les transports, les espaces protégés et la qualité architecturale..	16
La planification urbaine.....	16
Les transports.....	17
Les espaces protégés et la qualité architecturale.....	17
III - Protection de l'environnement, cadre de vie et habitat et des populations.....	18
Protection des espaces naturels et de l'eau.....	18
Natura 2000.....	18
Trame verte et bleue.....	18
Équilibre agro-sylvo-cynégétique.....	18
Protection et écoulement des eaux.....	18
Installations classées en matière agricole et agroalimentaire, faune sauvage captive.....	19
Les installations classées du tissu industriel.....	19
Les installations de traitement de déchets non dangereux/de stockage de déchets inertes.....	20
Les sites et sols pollués.....	20
Les mines et carrières.....	21

Les établissements SEVESO.....	21
Éolien.....	22
Habitat et santé.....	22
Insalubrité et habitat indigne.....	22
Bruit et nuisances sonores.....	23
Intoxication au monoxyde de carbone.....	23
Exposition au plomb.....	23
IV - Cohésion sociale.....	24
La situation de l'emploi dans la Nièvre - 2013.....	24
Mobilisation des Services Publics Locaux de l'Emploi (SPEL).....	24
L'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable.....	24
Formation en alternance - Accompagnement à l'emploi.....	25
L'insertion par l'activité économique (IAE).....	26
Mission handicap.....	26
Application de la législation du travail.....	26
Le Logement.....	27
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes.....	27
Prévention et traitement des expulsions locatives.....	27
Le financement du logement social.....	28
Le financement du parc privé (ANAH).....	28
Les actions dans le champ de l'asile et de l'intégration à la nationalité.....	28
L'accueil des gens du voyage.....	29
Actions en faveur des familles vulnérables.....	29
La lutte contre les discriminations.....	29
La rénovation urbaine et la politique de la ville.....	30
Renouvellement urbain et programme de l'ANRU.....	30
Politique de la ville : Bilan du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2014	30
La nouvelle politique de la ville.....	31
V - Services aux citoyens et modernisation des services de l'État.....	32
L'État exemplaire.....	32
La politique immobilière de l'État.....	32
Le réseau des Relais de services publics.....	32
L'incidence des mutualisations régionales dans la Nièvre.....	32
Les services rendus par les services de l'État au citoyen.....	33
La délivrance des titres à la préfecture et en sous-préfectures.....	33
Le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) et les permis de conduire.....	33
L'accompagnement de la Loi sur l'accessibilité.....	34
L'accueil et les services rendus à la direction départementale des finances publiques (DDFIP).....	34
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).....	35
La protection économique des consommateurs.....	36
UT DIRECCTE – Information et conseil de la législation au droit du travail.....	37
Le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONACVG).....	38
Le Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine (STAP).....	38
Les Archives départementales de la Nièvre.....	38
VI - Relations avec les collectivités locales et finances publiques.....	39
Intercommunalité.....	39
Contrôle de légalité.....	39
La e-administration.....	39
Les dotations de l'État versées aux collectivités locales.....	39
Autres financements.....	39
Finances publiques.....	40
Le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) au service des collectivités locales.....	40
Dématérialisation des échanges comptables dans le secteur public local.....	41
Prestations d'expertise financière au profit des collectivités locales.....	41
VII - Éducation, jeunesse et sports, culture.....	42
L'éducation scolaire.....	42
La population scolaire de la Nièvre :.....	42
Mise en place des rythmes scolaires.....	42

La scolarisation des élèves de moins de trois ans.....	42
Orientation et résultats scolaires.....	43
La lutte contre le décrochage scolaire.....	44
Internats d'excellence et cordées de la réussite.....	44
L'accompagnement des familles dans leur rôle de parents.....	44
Les initiatives en faveur de la jeunesse.....	44
Professionnalisation et développement de l'emploi des jeunes dans les secteurs des métiers de la Jeunesse et du Sport.....	44
La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs.....	45
Protection judiciaire de la jeunesse.....	45
Promotion et développement des pratiques sportives et socioculturelles.....	46
Le développement des pratiques sportives.....	46
La sécurité des pratiquants.....	46
Le développement et le soutien à la vie associative.....	46
Service civique.....	46
La Politique culturelle dans la Nièvre.....	46
Le patrimoine/Monuments historiques.....	47
Archéologie.....	47
Musées.....	47
Spectacle vivant.....	47
Cinéma et audio-visuel.....	48
Arts plastiques.....	49
Action de l'Office National des Anciens Combattants (ONACVG) en faveur de la transmission des savoirs de démocratisation de la culture.....	49
VIII - Santé publique et sécurité sanitaire.....	50
L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (ARS).....	50
Santé publique, promotion/prévention de la santé.....	50
Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP).....	50
Les maisons de santé pluri-professionnelles nivernaises.....	50
Les actions de sécurité sanitaire.....	51
Veille et sécurité sanitaire.....	51
Alimentation en eau potable.....	51
Surveillance sanitaire des eaux de loisirs.....	52
Surveillance sanitaire des eaux thermales.....	52
Sécurité sanitaire et qualité des aliments.....	52
Lutte contre les maladies animales réglementées et les épizooties.....	53
IX - Organisation territoriale de l'État dans la Nièvre.....	54

I - Sécurité

La Sécurité publique

Prévention et lutte contre la délinquance

Au cours de l'année 2014, la délinquance constituée des trois indicateurs permanents indique une tendance à la hausse pour les atteintes aux biens et les atteintes volontaires à l'intégrité physique, et une baisse des escroqueries et infractions économiques et financières.

Le taux d'évolution des **atteintes aux biens (AAB)** est en augmentation globale de 9,9% passant de 4531 faits en 2013 à 4982 en 2014. Cette augmentation s'observe principalement en zone police (1357 faits en 2013 contre 1690 faits en 2014, soit +24,5 %). On enregistre en zone gendarmerie une légère hausse de 3,72% (3174 faits en 2013 et 3292 en 2014). Les cambriolages représentant toujours près du quart des atteintes aux biens constatées. Ils sont en augmentation de 5,76% entre 2013 et 2014, la zone police étant la plus touchée avec une hausse de 40,5% (210 en 2013 et 295 en 2014) alors que la zone gendarmerie a vu le nombre de cambriolages diminuer en 2014 (passant de 901 faits en 2013 à 880 en 2014).

Avec 915 faits constatés en 2013 contre 1019 en 2014, les **atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP)** sont en augmentation dans la Nièvre, soit 104 faits de plus. Cette diminution des AVIP est principalement visible en zone police (348 faits en 2014 contre 274 en 2013, soit + 27%). En zone gendarmerie, la tendance est également à la hausse (671 faits en 2014 contre 641 en 2013 soit +4,7%).

4 conventions de coopération police-gendarmerie ont été signées :

- le 28 janvier 2014 avec ERDF concernant le vol de cuivre
- le 21 février 2014 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) concernant l'alerte industries/PME
- le 11 juin 2014 avec La Poste instituant un partenariat
- Le 7 juillet 2014 entre la gendarmerie et la chambre d'agriculture établissant un dispositif d'alerte des entreprises agricoles.

Les **escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)** sont en baisse, passant de 921 faits en 2013 à 870 en 2014, soit -5,6 %. Cet indicateur porte essentiellement sur les falsifications et usages de chèques volés. Un chèque volé équivaut à une infraction, aussi cet indicateur reste très fluctuant.

Les infractions révélées par l'action des services (IRAS) sont en diminution en zone police comme en zone gendarmerie. Il s'agit des infractions liées aux stupéfiants, recels, ports ou détentions d'armes prohibées, police des étrangers, travail illégal...

Lutte contre la délinquance : les partenariats et conventions noués en 2014

Le **Plan départemental de prévention de la délinquance**, signé le 17 février 2014, précise les priorités d'action du département tant sur le plan thématique que pour ce qui concerne les territoires visés. Les associations, les services de l'Etat, les collectivités se sont approprié le plan départemental en organisant les réunions, en échangeant avec chaque partenaire et en rédigeant les fiches action (une vingtaine) sur les programmes d'actions suivants :

- Jeunes exposés à la délinquance
- Prévention des violences faites aux femmes, violences intrafamiliales, et aide aux victimes
- Tranquillité publique

Le **Plan départemental de sécurité des exploitations agricoles**, conçu par la gendarmerie en avril 2014, s'inscrit dans le cadre de la déclinaison du plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, et conformément au plan d'action de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles, adopté le 11 mars 2014 par le ministre de l'Intérieur.

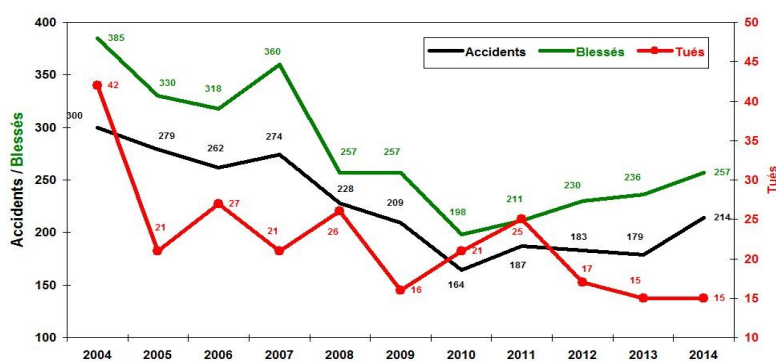
Perspectives 2015 : Conformément aux circulaires du 29 avril 2014 et du 25 juin 2014, la

préfecture de la Nièvre a mis en place plusieurs instances de concertation et de coordination entre services pour **lutter et prévenir la radicalisation**. L'accompagnement des familles et des personnes en voie de radicalisation est une des priorités de l'année 2015. Dounia Bouzar, fondatrice du centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI), était intervenue en préfecture en septembre 2014 devant l'ensemble des services de l'État et organismes publics afin de les sensibiliser à cette problématique.

La Sécurité routière

Le bilan de l'année 2014 suit la tendance nationale avec une augmentation du nombre d'accidents et du nombre de blessés. Le nombre de tués reste identique à 2013, le plus faible jamais enregistré dans la Nièvre.

En 2014, on a ainsi dénombré 214 accidents corporels faisant 15 tués et 257 blessés dont 107 hospitalisés plus de 24 heures (42 %). Le nombre d'accidents corporels est en augmentation de 20 % par rapport à 2013 et le nombre total de blessés a augmenté de 9 %. Les principales causes des accidents de la circulation restent les défauts de maîtrise dus soit à une vitesse inadaptée, à l'inattention ou à l'alcool.



Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (le PDASR)

De nombreuses actions préventives permettent d'informer et de sensibiliser l'ensemble des usagers tout au long de l'année. Une large communication permet également aux médias de relayer l'ensemble des actions et messages à faire passer en termes de sécurité routière. En complément de cette communication générale, plus de 30 000 personnes ont été directement sensibilisées en 2014 dans le cadre de plus de 300 interventions conduites par la coordination sécurité routière et l'ensemble des partenaires œuvrant pour la sécurité routière (autres services de l'État, associations, collectivités...).

La diversité des actions, organisées de manière ciblée en milieu scolaire et à destination des retraités, des motards, ... ou à l'occasion d'événements « grand public » (Tour du Nivernais Morvan, Foire Exposition de Nevers...), permet de toucher tous les publics concernés par les enjeux de sécurité routière dans le département.

Perspectives 2015 : En 2015, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière comportera plusieurs actions innovantes répondant aux enjeux locaux, notamment à destination du public seniors.

Éducation Routière

Les 4 inspecteurs du permis de conduire affectés à Nevers ont réalisé 4 862 examens de code de la route et 4 476 examens « voiture ». Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2013 (+ 15 %). 69,2 % des candidats ont réussi leur code dès la première présentation (66 % en 2013). 71,34 % des candidats ont réussi leur examen de conduite voiture dès le premier passage, suite à la mise en place de la nouvelle procédure d'évaluation (62 % en 2013). Les délais entre chaque examen sont courts : on observe moins de 15 jours d'attente sur le terrain.

Perspectives 2015 : L'examen théorique (code) sera réalisé par des agents publics en autonomie à partir de mars (formation DSCR fin janvier).
Abandon d'une partie des permis poids lourds (titre pro et BEP/BAC pro de conducteur routier).

La politique de l'immigration

11 442 personnes ont été accueillies en 2014 à la préfecture (hors demandes d'asiles) alors que

10 948 étaient reçues en 2013. Depuis le 1^{er} octobre 2012, l'accueil des ressortissants étrangers est réinternalisé au guichet du bureau de l'immigration, de la nationalité et de l'état civil, compte tenu de la mise en place du système de prises d'empreintes, d'où le constat d'une augmentation.

3 708 titres de séjour ont été délivrés (3 473 titres en 2012), soit une augmentation de 6,5 %.

L'immigration irrégulière

La lutte contre l'immigration irrégulière constitue l'un des volets essentiels de la politique de contrôle des flux migratoires. Au cours de l'année 2014, 47 mesures ont été prononcées dont 14 ont été mises en œuvre. Sur ces 14 mesures, 10 personnes ont été reconduites en exécution d'une mesure de reconduite à la frontière dont 9 dans le cadre d'un départ volontaire.

La lutte contre la fraude

Travail illégal

L'Unité Territoriale Nièvre de la DIRECCTE de Bourgogne assure le secrétariat permanent de la formation restreinte du CODAF compétente en matière de lutte contre le travail illégal. Cette formation s'est réunie 3 fois en 2014 sous la présidence du Substitut du Procureur de la République. 9 actions de contrôle associant plusieurs services ont été réalisées : 31 entreprises ayant recours à 75 salariés ont été contrôlées. 2 procédures pour travail illégal ont été transmises au Parquet. Concernant la lutte contre le travail illégal en particulier, les agents de contrôle de l'inspection du travail ont procédé, de leur propre initiative ou dans les cadres des actions coordonnées décidées en CODAF, à 55 contrôles.

Fraude Fiscale

la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) est fortement mobilisée pour lutter contre ceux qui chercheraient à se soustraire à leur juste contribution, en réservant un traitement différencié en fonction du comportement des contribuables.

Dans le département de la Nièvre en 2013, le montant des droits et pénalités encaissés à la suite de contrôles fiscaux s'est élevé à 14 848 803 €. Les pénalités les plus lourdes ont été infligées pour des fraudes à la TVA, la dissimulation d'activités sous couvert de sociétés fictivement installées à l'étranger.

Certaines affaires ont montré plusieurs grandes tendances dans les pratiques frauduleuses dans le département. Ainsi, afin d'échapper à l'impôt français, des cas de fausses domiciliations à l'étranger, notamment dans les secteurs de magasins d'habillement, ont fait l'objet de redressements. D'autres exemples concernent le négoce de voitures d'occasion transitant prétendument par plusieurs pays afin d'échapper à la TVA. Des dissimulations de recettes ont par ailleurs été recensées dans des secteurs tels que la restauration.

Les fraudeurs sont le plus souvent identifiés grâce à la combinaison de plusieurs actions. Les déclarations émanant des contribuables sont analysées par les services notamment à partir d'applications informatiques d'analyse risque de la DGFIP. Les services de recherche de la direction par leurs enquêtes terrain et leurs échanges d'informations avec les autres services de l'Etat (Douanes, URSSAF, Police, Justice, ...) détectent des activités non déclarées ou dont la déclaration est minorée. 4 plaintes pour fraude fiscale ont été déposées en 2014 auprès du procureur de la République après avis favorable de la commission des infractions fiscales.

Fraude documentaire

Sept demandes d'échange de faux permis étrangers contre un permis de conduire français ont été détectées. Elles ont fait l'objet d'une décision de refus d'échange et le procureur de la République a été saisi. Elles évitent aux fraudeurs de passer l'examen du permis de conduire et d'échapper aux contraintes qui s'y attachent (Coût financier, investissement personnel pour préparer et réussir les épreuves de code et de conduite). Trois demandes de titre de séjour frauduleuses ont été détectées en 2014.

La Prévention des risques

221 des 312 communes du département sont concernées par un ou plusieurs risques majeurs (inondation, rupture de barrage, incident nucléaire, accident industriel, mouvement de terrain, transport de matières dangereuses, risque sismique).

Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

Dans la Nièvre, 106 communes sont concernées par un PPRI prescrit. Les PPRI, couvrant les communes riveraines de la Loire, de l'Allier, de l'Yonne, de la Vrille, du Nohain, des rivières Nièvre, Garat et Guignon, sont approuvés (soit 95 communes).

Les PPRI des rivières Aron et Alène, dont les enquêtes d'utilité publique ont été menées en 2014, seront approuvés au cours du premier semestre 2015.

Perspectives 2015 : Les PPRI Loire, approuvés dans les années 2000, vont faire l'objet d'une révision qui sera prescrite courant 2015.

Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Trois sites industriels sont classés Seveso dans le département de la Nièvre. Deux PPRT ont déjà été approuvés : l'entreprise Ardi implantée à Garchy (2010) et le PPRT de l'entreprise Rhodia située à Clamecy (2011).

Le PPRT de l'entreprise Totalgaz à Gimouille, prescrit le 10 mars 2010, est en cours d'élaboration. Les études d'aléas et d'enjeux ont été réalisées. Un projet d'arrêté imposant des prescriptions de réduction du risque (mise sous talus de la sphère de gaz ou réduction de sa capacité) a été acté en CODERST, le 27 janvier 2015.

La Directive 2007/60/EC du 23 octobre 2007 relative à la gestion du risque inondation dite "directive inondation"

La « directive inondation » a pour objectif la réduction des conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Elle est déclinée pour chaque grand bassin hydrographique. Le département de la Nièvre est notamment concerné par le bassin Loire-Bretagne où sont concentrés les principaux enjeux en zone inondable.

Après la sélection des Territoires à Risque Important (TRI), ont été réalisées les cartographies des surfaces inondables et des risques. Celles-ci ont été approuvées le 18 décembre 2013 par le préfet de bassin. Cette étape a permis d'illustrer trois scénarii d'inondation (fréquent, moyen, extrême). Un comité de suivi, notamment constitué des communes concernées, de la communauté d'agglomération de Nevers, du Conseil Général, des chambres consulaires, a été constitué à l'échelle du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Nevers et s'est réuni le 10 septembre 2013.

Un comité de suivi a été organisé par l'État et Nevers Agglomération le 15 octobre 2014 afin de présenter l'étude globale du risque d'inondation de l'agglomération de Nevers (EGRIAN) qui sera valorisée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation.

Plan de Prévention des Risques naturels cavités souterraines

L'apparition d'un fontis en secteur urbanisé sur la commune d'Oudan en février 2009 a nécessité l'intervention d'un arrêté de prescription lié à l'élaboration d'un PPR « cavités souterraines » le 17 septembre 2009. En 2014, se sont tenues la consultation officielle du 15 juillet au 15 septembre et l'enquête publique en décembre. Le PPR sera approuvé au cours du premier trimestre 2015.

La commune d'Oudan est devenue propriétaire et gestionnaire des terrains et bâtiments situés dans le périmètre de sécurité. Des travaux se sont déroulés en deux phases. La première étape, démolition des bâtiments, a été lancée en mars et s'est achevée en mai 2013. La seconde étape, aménagement et sécurisation du site, a débuté en octobre 2013 et s'est terminée en juin 2014.

Planification, exercices de sécurité civile et gestion de crise

Quatre exercices de sécurité civile ont été réalisés en 2014 :

- le 8 avril 2014 : simulation d'une fuite de gaz non enflammé sur la sphère aérienne de stockage avec test des phases d'alerte et bouclage fictif du périmètre du Plan particulier d'intervention (PPI) TOTALGAZ à Gimouille ;

- le 27 mai 2014 : exercice national avec une dimension interdépartementale pour validation du nouveau projet de Plan particulier d'intervention (PPI) centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire (18)
- le 23 septembre 2014 : alerte des maires et préparation des opérations d'évacuation et de bouclage dans les 26 communes les plus exposées à la vague de submersion en cas de rupture de l'ouvrage du Plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Pannecière .
- Inondations sur le tronçon Loire nivernaise le 7 novembre 2014 : exercice avec les communes de Nevers et Decize pour validation du projet de dispositions spécifiques ORSEC. Mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde et évacuation partielle avec des habitants volontaires de Decize.

En 2014, 4 plans de gestion de crises ont été mis à jour :

- le plan départemental intempéries dans le cadre de la viabilité hivernale ;
- le plan départemental d'alerte et d'annonce de crues suite à l'entrée en vigueur en avril 2014 des nouveaux règlements de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) ;
- le plan départemental prenant en compte le risque nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC) en déclinaison des plans national et zonal et en lien avec les dispositions VIGIPIRATE ;
- le plan départemental canicule.

Par ailleurs, la nouvelle circulaire interministérielle relative à la protection des populations les plus fragiles en période de grand froid a fait l'objet d'une déclinaison départementale sous la forme de dispositions spécifiques ORSEC grand froid. Ces différents plans ont été approuvés par arrêté préfectoral entre janvier et juillet 2014.

Perspectives 2014 : Approbation des dispositions générales ORSEC (précédente version de 2008) et approbation des dispositions spécifiques ORSEC relatives aux inondations de la Loire (alerte et gestion de crise).

Les établissements recevant du public : prévention du risque incendie

En 2014, la sous-commission départementale de sécurité a visité 283 établissements recevant du public. 60 avis défavorables ont été levés au cours de l'année grâce à un suivi spécifique mis en place avec tous les exploitants des ERP, des maires et du service prévention du SDIS. Ceci a permis de faire réaliser les travaux de sécurité contre le risque incendie, de générer ainsi une forte progression de la levée des avis défavorables (+ 328 % par rapport à 2013) et de garantir ainsi la sécurité des personnes au sein de ces établissements.

II - Développement économique et aménagement du territoire

Le développement économique

Dynamisme des entreprises et restructurations

En 2014, le nombre d'immatriculations d'entreprises s'est élevé à 904 contre 694 en 2013, soit une augmentation de 30,25 %. Parallèlement, le nombre de radiations est passé de 696 en 2013 à 781, soit une augmentation de 12,20 %. Le solde entre les immatriculations et les radiations d'une année sur l'autre devient positif (2013 : - 2 et 2014 : + 123). Il est à noter la mise en place d'une nouvelle méthode de comptage de la part de la chambre de commerce et d'industrie, ce qui explique cette importante évolution entre 2013 et 2014.

Restructurations et dispositifs d'atténuation mis en place

En 2014, 424 licenciements pour motif économique ont été effectués, dont 375 dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés sur une même période de 30 jours par des entreprises de toutes tailles confondues et 49 dans le cadre de PSE. C'est donc une diminution globale des licenciements économiques de 18,9 % qui est observée en 2014 par rapport à 2013.

A noter toutefois que parmi les 424 licenciements effectués en 2014, 236 soit 55,7 % faisaient suite à des liquidations judiciaires (53,3 % en 2013).

Un fonds d'intervention pour la revitalisation des territoires (FIRT) a été mis en place fin 2006 dans l'optique d'optimiser les moyens financiers, humains et techniques des entreprises soumises à l'article L 1233-84 du code du travail et pour mieux accompagner la revitalisation des territoires affectés. Ce dispositif au service de l'emploi et des territoires comprend : un fonds unique d'intervention, des moyens globalisés, une stratégie définie pour accompagner la revitalisation des territoires, un plan d'actions évolutif et adapté aux territoires concernés, une collaboration renforcée avec les entreprises, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et une cohérence maîtrisée avec les dispositifs existants.

Au 31 décembre 2014, 9 entreprises étaient concernées avec 10 conventions d'adhésion signées ce qui représente un montant de 2 443 669 €. A ce jour, le FIRT a permis d'accompagner la création de 400 emplois.

Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

Le dernier comité de pilotage du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) de l'année 2014 fait état des résultats suivants :

- 1 122 adhésions au CSP depuis sa mise en œuvre,
- 114 sorties en contrats à durée indéterminée, 45 en contrats à durée déterminée ou contrats de travail temporaire de plus de 6 mois, 29 créations d'entreprise,
- 387 adhérents ont suivi une formation, 450 fins de CSP ont été comptabilisées.

Activité partielle

Le secteur des équipementiers et de la sous-traitance automobile, très fortement représenté dans la Nièvre (environ 40 entreprises avec plus de 3 000 emplois), demeure un secteur fragile même si le recours à l'activité partielle a fortement diminué par rapport à 2013 (- 60 %).

L'amélioration de la conjoncture économique de la Métallurgie – Transformation des Métaux se traduit par un moindre recours à l'activité partielle (- 28,5 %), ainsi qu'une hausse de 12,4 % des salariés intérimaires en équivalent temps plein dans le secteur de l'industrie par rapport au même mois de l'année précédente.

Activité à temps partiel :

-112 507 heures ont été consommées en 2014 contre 115 009 heures en 2013,
- 85 entreprises contre 73 ont bénéficié de ce dispositif en 2014.

L'année 2014 dans le secteur du BTP marque une nette dégradation. La reprise des investissements n'a

pas été au rendez-vous avec une nouvelle année de repli (- 6,9 %). Cette dégradation se traduit par une hausse de 52,6 % du nombre d'heures de chômage partiel effectuées en 2014 (12 206 h) par rapport à 2013 (7 997 h) et par une augmentation de près de 28 % des licenciements économiques opérés dans les entreprises de moins de 50 salariés en 2014 par rapport à l'an passé.

Le secteur tertiaire a longtemps été le seul à parvenir à se maintenir, l'ampleur des pertes d'emploi du secondaire (industrie et BTP) entraîne un repli progressif des activités du tertiaire et la dégradation enregistrée depuis 2008 se poursuit en 2014. A noter toutefois une baisse de 23,4 % des licenciements économiques enregistrés dans ce secteur en 2014 par rapport à 2013.

La filière bois nivernaise représente 12 % des effectifs salariés recensés en Bourgogne avec environ 1 600 emplois, tous secteurs confondus. Le département compte plusieurs entreprises importantes travaillant à différentes étapes de la transformation du bois. Le projet de pôle bois-énergie appelé à réunir six activités d'ici fin 2016, sur la ZAC du Four à Chaux à Decize, devrait permettre la création de 200 à 250 emplois.

Conseil financier et soutien aux acteurs économiques du département

En 2014, 53 entreprises en difficulté ont contacté la DDFIP contre 38 en 2013. 30 nouveaux dossiers ont été déposés devant la Commission des Chefs de Services (CCSF) marquant une très forte augmentation par rapport à 2013 (15).

Le CODEFI, comité d'examen des problèmes de financement des entreprises, s'est réuni 4 fois en 2014 dans le cadre de la mission de restructuration des entreprises et a examiné la situation de 2 entreprises.

Un audit de la situation de trésorerie PME, décidé fin 2014, a été restitué en janvier 2015. Un autre audit d'évolution de trésorerie a été décidé par le CODEFI pour une société appartenant à un groupe. Les conclusions de ces deux audits ont permis de faciliter les négociations des entreprises avec les banques dans le cadre de leur plan de restructuration financière.

La DDFIP a également examiné une partie des dossiers présentés dans le cadre de la médiation bancaire auprès de la banque de France. En 2014, la Commission des Finances à l'Economie CDFE dont la DDFIP assure le secrétariat s'est réunie 1 fois.

Pacte de responsabilités - Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en 2014 :

- 1 357 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ont bénéficié du CICE (restitution ou imputation) pour 10,2 M€ de gain de trésorerie,
- 1 235 dossiers d'entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ont bénéficié du CICE pour un montant de 1,5 M€ pour les 6 émissions cumulées d'impôt sur le revenu émis au titre de 2013.

La DDFIP s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche visant à faire bénéficier les usagers professionnels de leurs droits dans les plus brefs délais, en particulier en matière de remboursements de crédits de TVA et de restitutions de trop versé d'IS, compte tenu de l'enjeu qu'ils représentent pour la trésorerie des entreprises. Cet engagement a été tenu avec succès et atteint un très bon niveau (94,64 % des demandes de remboursements de crédit TVA et de restitutions de trop versé d'IS traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours en 2014). A ce titre, 68,05 millions d'euros ont été restitués aux entreprises au titre des remboursements de crédits de TVA en 2014, contre 66,83 M€ en 2013.

Les centres des impôts des entreprises de la Nièvre ont également versé 2 876 912 € aux entreprises au titre du crédit d'impôt recherche en 2014 contre 1 926 036 € en 2013.

L'équilibre entre les différentes formes de commerce

En 2014, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est réunie à 5 reprises. Elle a examiné 5 dossiers représentant une surface totale de 6 197 m². Les demandes portaient sur la création d'une jardinerie, d'un nouveau magasin de distribution de détail non alimentaire, l'extension et le déménagement d'un magasin d'articles de sport et deux extensions de surfaces commerciales de magasin à dominante alimentaire.

S'agissant du commerce de proximité, 7 dossiers (3 individuels et 4 opérations collectives de développement du commerce) ont fait l'objet d'une décision d'attribution de subvention au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) pour un montant total de 369 000 € en 2014.

L'aménagement du territoire

Les restructurations de défense

Le plan local de redynamisation (PLR) de la Nièvre bénéficie d'une enveloppe globale de 4 M€ :

- 3 M€ ont été affectés au volet du plan local de redynamisation de Château-Chinon,
- 1 M€ a été orienté vers la réhabilitation du site de Fourchambault-Garchizy dans une démarche de maximisation des retombées économiques et de développement des emplois, suite à l'arrêt programmé des activités de la 15^{ème} Base de Soutien du Matériel de l'Armée de Terre (BSMAT).

Au titre des actions de soutien aux entreprises et la création d'emplois, le PLR a permis en 2014 de financer la création de 36 emplois, dont 5 sur le secteur de Château-Chinon et 31 sur le secteur de Fourchambault-Garchizy. En termes financiers, cela a représenté une mobilisation des Fonds pour la Restructuration de la Défense d'un montant de 122 500€.

Actions de revitalisation du bassin de Château-Chinon : le contrat de revitalisation du bassin de Château-Chinon et son avenant, le PLR, signé le 5 février 2010, qui sont accompagnés de moyens financiers et de mesures exceptionnelles d'aides, ont pour objectifs de recréer un nombre d'emplois et un volume d'activité directe et indirecte au moins équivalents sur le territoire touché par les restructurations industrielles et celles de la défense.

Au cours de l'année 2014, plusieurs hypothèses de travail ont été envisagées afin d'adapter au mieux l'utilisation des crédits du PLR aux besoins du territoire. C'est ainsi qu'une opération non prévue à l'origine a été accompagnée. Il s'agit de l'opération de requalification de l'hôtel du Centre portée par la commune de LUZY. Cette action permettra d'avoir un équipement touristique conforme aux exigences des utilisateurs et confortera le maintien de plusieurs emplois. Ces évolutions ont été actées au sein du deuxième avenant validé par le comité de pilotage le 19 mai 2014 et par le comité technique interministériel le 9 juillet 2014.

Au cours de cette année, les opérations ont évolué de la manière suivante :

- Les travaux de mise aux normes du site de l'EIAT (Etablissement d'Impression de l'Armée de Terre) avec l'installation de la chaudière bois et du réseau de chaleur du site de l'EIAT ont été terminés ;
- L'aménagement des zones d'activités de Chaligny et de Salorge s'est poursuivi.
- L'hôtel du Centre est en cours d'aménagement.
- Les études concernant la cité muséale ont été lancées.

L'année 2015 sera l'année de clôture du plan local de redynamisation

Actions de revitalisation du bassin correspondant au détachement de la 15^{ème} BSMAT : un comité de site, installé en 2009, soit cinq ans avant la fermeture de l'établissement, a en charge l'accompagnement social et territorial de la restructuration. S'agissant du volet du PLR consacré à cette unité, il a été signé par l'ensemble des partenaires le 12 mars 2012 pour une durée de 3 ans. Son programme d'actions s'articule autour de 2 axes :

- faciliter la reconversion économique et la réhabilitation environnementale de l'emprise cédée par le Ministère de la Défense,
- soutenir les projets favorisant la création, le maintien ou le développement d'emplois pérennes.

Le 9 décembre 2014, s'est tenue la dernière réunion du comité de site relatif au détachement de la 15^{ème} BSMAT de Fourchambault-Garchizy.

Le PLR est arrivé au terme de sa première phase, un redéploiement de crédits est nécessaire pour mettre en œuvre le projet de Renault Trucks Défense. La société projette un programme d'investissement ambitieux, qui nécessite de nouveaux espaces de production. Ce projet permettra de conforter les emplois actuels (environ 200 salariés) mais aussi de créer une centaine d'emplois (directs et induits) durant les 3 années à venir.

Le 11 décembre 2014, Renault Trucks Défense est devenu propriétaire de l'emprise occupée actuellement, c'est-à-dire d'une surface de 524 000 m² dont l'intégralité du bâtiment industriel principal d'environ 42 000 m² ainsi que des bâtiments annexes.

Quant au reclassement des effectifs, au 1^{er} juillet 2012, 124 personnels étaient à reclasser, au 1^{er} décembre 2014, seules 3 situations restent encore à traiter.

Les Pôles d'Excellence Rurale

Suite à l'appel à projets lancé par la DATAR en novembre 2009, 4 dossiers nivernais ont été labellisés :

- le PER de la communauté de communes Puisaye Nivernaise dans le cadre « d'un pôle de services solidaires intergénérationnels » et le PER du Pays Nivernais Morvan intitulé « l'innovation numérique en milieu rural, vers un pays 2.0 », en décembre 2010,
- le PER de la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan (maison des nourrices et de l'assistance publique) et le PER du Pays Bourgogne Nivernaise (développement des activités tertiaires) en août 2011.

L'année 2014 a permis de clore l'engagement administratif et comptable des opérations prévues dans ces différents pôles.

Préparation du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020

Dès la parution de la circulaire du Premier Ministre du 2 août 2013, le Préfet de région a décidé d'associer très en amont l'ensemble des partenaires. La concertation a été lancée au niveau départemental le 4 février 2014 avec les Parlementaires et le Président du Conseil Régional, sur la base des thématiques nationales. Les contrats de plan s'organisent autour d'une priorité transversale : l'emploi. Cinq volets essentiels pour investir dans l'avenir ont été définis : mobilité multimodale, enseignement supérieur, recherche et innovation, transition écologique et énergétique, numérique, innovation, filières d'avenir et usine du futur.

Les contrats constituent également un outil de la politique publique d'égalité des territoires. A travers leur volet territorial, ils permettent l'émergence d'une vision stratégique de développement, partagée par l'Etat et les régions, et traduite par la mise en œuvre de projets structurants.

De nombreuses réunions ont eu lieu toute l'année auxquelles ont participé tous les services de l'Etat. Le Préfet de région a reçu son mandat de négociation le 19 novembre 2014, ce qui a permis de lancer la négociation officielle avec le Conseil Régional de Bourgogne.

Un protocole d'intention entre la région Bourgogne et l'Etat pour l'élaboration du CPER 2015-2020 a été signé le 15 décembre 2014 avec le Premier Ministre et le Président du Conseil Régional. Ce protocole servira de base commune à l'élaboration du contrat de plan Etat Région dont la signature est prévue au mois d'avril 2015.

Volet territorial du CPER Bourgogne (fin de programmation)

L'année 2014 a été marquée par la fin de programmation de tous les contrats de pays ou de territoire au titre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013. Le taux de consommation des crédits a été différent selon les territoires. Les Comités Locaux d'Engagement des Partenaires (CLEP) se sont réunis régulièrement pour permettre la programmation finale des opérations.

Territoire	Engagement de l'Etat sur la durée du contrat (FNADT)	Engagement au 31 décembre 2014 (FNADT)
Pays Nevers sud Nivernais	2 227 458 €	2 123 556,38 € (95,34 %)
Agglomération de Nevers	1 480 000 €	1 195 340,70 € (80,77 %)
Pays Bourgogne Nivernaise	1 212 500 €	820 603,75 € (67,68 %)
Pays Nivernais Morvan	1 890 000 €	1 804 487,96 € (95,48 %)
Total	6 809 958 €	5 943 988,79 € (87,28 %)

Au cours de cette année, de nouvelles modalités de financement par le FNADT des 15 Relais de Services Publics ont été mises en place par le CGET sous la forme d'une contribution directe de l'Etat d'un montant total de 174 945 €.

Les fonds européens : FEDER

Les instances régionales de concertation pour le FEADER, d'une part, et pour le FEDER/FSE, d'autre part, se sont réunies le 24 janvier 2014 sous la coprésidence du Président du conseil régional et du Préfet de région pour présenter les versions 2 des programmes opérationnels à l'ensemble des partenaires.

Dates d'approbation des programmes opérationnels par la Commission européenne :

- FEDER/FSE le 26 novembre 2014,
- FSE le 10 octobre 2014,
- FEADER courant 2015.

De nombreuses réunions ont eu lieu toute l'année auxquelles ont participé tous les services de l'Etat. Le comité régional de programmation unique s'est réuni 4 fois durant l'année 2014. Quatre dossiers ont été programmés en 2014 au titre du FEDER :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	FEDER attribué
Conseil Général de la Nièvre	Modernisation du bâtiment principal du circuit de Nevers Magny-Cours	1 000 000,00 €
Conseil Général de la Nièvre	Création d'une galerie numérique dans la cité muséale de Château-Chinon	38 000,00 €
Conseil Général de la Nièvre	Véloroute : section du canal latéral à la Loire entre Decize et Nevers	500 000,00 €
Ville de La Charité-sur-Loire	Travaux de restauration de la cour du château du prieuré clunisien de La Charité	550 601,00 €
TOTAL	TOTAL	2 088 601,00 €

Le plan de reprise des marchés publics, initié en 2012, est arrivé quasiment à son terme et a ainsi permis le solde et la clôture des dossiers. De nombreux dossiers ont été soldés cette année 2014, permettant de dégager des reliquats de crédits sur lesquels d'autres projets pourront être programmés rapidement.

L'économie agricole et forestière

Les emplois agricoles représentent 5,8 % des actifs contre 2,48 % au niveau national soit 4 504 actifs. Sur la base des déclarations PAC, 2 797 exploitations agricoles sont dénombrées. La surface agricole utile moyenne d'une exploitation nivernaise est de 141 ha. Le cheptel bovin s'élève à 366 000 têtes et le cheptel ovin à 79 000 têtes. Les céréales représentent 97 640 ha, les oléagineux 29 900 ha et les protéagineux 1 200 ha. L'essentiel des surfaces en vigne (1 500 ha) est classé AOC et la production vinicole s'élève à 81 400 hl.

En 2014 la Nièvre a poursuivi son expérience « zéro papier » et télédéclaré l'ensemble des aides ; un accueil délocalisé sur 6 sites pendant 2 semaines a été mis en place par les services de la DDT pour accompagner les exploitants dans la déclaration de leur dossier surface. La télé-déclaration PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) a concerné 99,9 % des déclarants et la télédéclaration des aides surface 100 %.

329 dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter dont 50 en concurrence ont été instruits. 34 agréments ont été donnés pour l'installation aidée de jeunes agriculteurs. Une moyenne de 15 519 € a été versée pour chaque installation.

Les aides versées au secteur agricole

Un total de 101 M€ d'aides agricoles a été versé en 2014 au titre des demandes 2014, le solde de la PMTVA (Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes) sera versé au cours du 1er semestre 2014.

Les principales aides sont les suivantes :

- le droit à paiement unique a généré 70 M€ d'aides (2 690 dossiers) ;
- la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes a concerné 1 774 dossiers correspondant à 15,9 M € d'aides ;
- l'indemnité compensatrice de handicap naturel a fait l'objet de 1 482 dossiers déposés pour un montant global de 7,3 M € ;
- l'aide aux ovins et caprins : 331 éleveurs ovins et 26 éleveurs caprins ont bénéficié d'une aide totale de 1,129 M €.

Vers une agriculture respectueuse de l'environnement

Les mesures agro-environnementales territorialisées ont concerné :

- 169 dossiers pour un montant global de 1 351 876 € d'engagement sur 5 ans :
- 40 dossiers de mise aux normes des bâtiments d'élevage pour 607 657 € ;
- 32 dossiers d'aide à la conversion à l'agriculture biologique ont été déposés en 2014 pour 389 085 € d'aides,
- 6 dossiers ont été retenus au titre du plan végétal pour l'environnement permettant l'engagement de 38 850 €,
- 1 dossier a été déposé et retenu au titre du plan de performance énergétique pour un montant global de 4 450 €.

Perspectives 2015 : L'année agricole 2015 sera marquée dans la Nièvre entre autres par la mise en place de la nouvelle PAC, et son impact sur les aides des exploitants.

La politique forestière

La mise en œuvre de la politique forestière de l'État se décompose en deux grands axes : l'application de la réglementation et les aides aux investissements forestiers dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Les actions réalisées en 2014 ont porté sur le contrôle des documents de gestion et des dossiers fiscaux (mutation et Impôt de Solidarité sur la fortune) soit 84 propriétés. En matière de défrichement, 12 demandes ont été enregistrées représentant une superficie totale de 51 hectares.

S'agissant des aides aux investissements forestiers, 15 dossiers desserte ont pu être engagés pour 436 099 € de subventions.

La planification urbaine, les transports, les espaces protégés et la qualité architecturale

La planification urbaine

104 communes disposent d'un document d'urbanisme opposable (plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme, carte communale), soit 33,33 % des 312 communes et 77,33 % de la population nivernaise. La Nièvre compte 67 Plans d'Occupation des Sols (POS) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) dont 1 PLU intercommunal auxquels s'ajoutent 32 cartes communales.

49 communes ont prescrit l'élaboration d'un premier document d'urbanisme (16 PLU, 2 PLU intercommunaux regroupant 7 et 6 communes, et 11 cartes communales et 1 carte intercommunale regroupant 9 communes). Lorsque ces documents seront approuvés, 153 communes seront couvertes par un document d'urbanisme (49,04 % des 312 communes et 85,73 % de la population nivernaise).

En prenant en compte les documents en cours de révision, 61 communes ont une procédure en cours.

Afin d'inciter les structures intercommunales à se doter d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, l'État a renouvelé en 2014 l'appel à projets PLUi. La communauté de communes Sud Morvan, qui avait vu sa candidature retenue, a finalement renoncé à son projet en septembre 2014. La communauté de communes Puisaye-Forterre (Yonne) achève un PLUi sur ses communes nivernaises et envisage d'en prescrire un sur l'ensemble de son territoire dès 2015.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Nevers a été approuvé par le syndicat mixte le 24 janvier 2014. La mise en compatibilité des PLU devra intervenir dans les 3 ans, soit avant le 24 janvier 2017.

Perspectives 2015 : 11 communes sont encore couvertes par un POS opposable sans procédure de révision. Une démarche est engagée auprès de ces communes pour les inciter à élaborer un document d'urbanisme.

Un projet de SCOT émerge sur les communautés de communes « Entre Loire et Forêt » (6 communes) et « Sud Nivernais » (8 communes). Le territoire ainsi constitué semble toutefois d'une taille insuffisante pour constituer un périmètre cohérent. Un élargissement à des communautés de communes limitrophes paraît indispensable et sera encouragé par les services de l'État.

Les transports

Aménagements routiers : La mise à 2x2 voies de la RN7 entre Moiry et le département de l'Allier a été le principal aménagement routier dans le département en 2014. Les travaux de cette route concernent deux grandes sections qui se décomposent en deux tronçons chacune : la section Moiry/Saint-Pierre-le-Moutier qui a été ouverte à la circulation le 29 décembre 2014 et la section Saint-Pierre-le-Moutier/limite du département de l'Allier dont les travaux devraient débuter en début d'année 2015 suite à la contractualisation de cette opération au titre du Contrat de Plan État/Région (CPER) 2015-2020.

La RN151 (Bourges/Auxerre) fait l'objet de deux projets d'aménagement importants dans la Nièvre : la réhabilitation du « pont de Pierre » de La Charité sur Loire et la déviation de La Charité sur Loire. Le projet de réhabilitation du Pont de Pierre est actuellement au stade des études avant mise à enquête publique prévue mi-2015. Le projet de déviation est en phases d'études préalables. La concertation publique n'a pas encore débuté.

Aménagements du réseau ferré : Le projet de ligne LGV POCL (Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon) avait été classé en 2013 en seconde priorité par la commission Mobilité 21, repoussant l'engagement des travaux après 2030. Toutefois, les réflexions se sont poursuivies. Le COPIL regroupant l'État, la SNCF, les collectivités et les chambres consulaires réuni en juin 2014 a permis de prendre connaissance des dernières études préliminaires. Un prochain COPIL se tiendra en février 2015. Le choix entre les scénarii « médian » et « ouest » n'est pas encore tranché.

La VFCEA (Voie Ferrée Centre Europe Atlantique) est l'axe reliant Nantes à Mulhouse via Nevers et Dijon. Les études et la concertation portant sur le projet d'électrification et de mise au gabarit de la ligne Nevers-Chagny auront lieu en 2015, pour une réalisation des travaux envisagée en 2020.

Transport d'électricité : L'année 2014 a été marquée par différentes enquêtes concernant la société RTE (Réseau de Transport d'Électricité) : extension du poste électrique de 63 000 volts à CORBIGNY, demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la liaison souterraine CORBIGNY – VIGNOL, différend entre RTE et un exploitant agricole suite à un orage ayant provoqué la chute de 3 supports sur la ligne électrique LA-CHARITÉ-SUR-LOIRE – SANCERRE.

Les espaces protégés et la qualité architecturale

Le STAP de la Nièvre participe aux opérations d'aménagement urbain et de planification en tant que garant de l'intérêt général, notamment pour la prise en considération du patrimoine bâti, la qualité architecturale des constructions et le développement équilibré et harmonieux des territoires.

Dans le cadre du code de l'urbanisme (et du code du patrimoine), l'ABF est consulté pour toutes autorisations de travaux en espace protégé : 826 dossiers ont été instruits en 2014 dont 68 refus soit 6,8 %.

Perspectives 2015 : Poursuivre la sensibilisation et l'information des élus et du public sur l'aménagement du territoire, la valeur des patrimoines bâtis et naturels ;
Assurer l'accompagnement technique et le suivi des documents d'urbanisme,
Maintenir et préserver les sites remarquables en concertation avec la DREAL
Sensibiliser aux bonnes pratiques en termes de développement durable et d'énergies renouvelables.

III - Protection de l'environnement, cadre de vie et habitat et des populations

Protection des espaces naturels et de l'eau

Natura 2000

Sur les 25 sites (Directive Habitats et Oiseaux confondus) recensés sur le territoire de la Nièvre, 24 sites ont un document d'objectifs (DOCOB) approuvé. Le document est en cours d'élaboration pour le dernier site.

Sur les sites pour lesquels le document d'objectifs a été approuvé, la mise en œuvre des DOCOB a abouti à la mise en place de mesures agro-environnementales sur l'axe Loire Allier et dans le Morvan. A noter que le site « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » est désormais sous maîtrise d'ouvrage Etat, faute de collectivité locale candidate.

En 2014, 5 dossiers ont ainsi été soumis à étude d'incidence (2 arrachages de haies, 2 retournements de prairies et 1 route forestière).

Trame verte et bleue

Les services de l'État du département de la Nièvre ont contribué à la rédaction du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) mis à l'enquête publique du 29 septembre au 31 octobre 2014 et qui devrait être validé par l'échelon régional au printemps 2015.

La Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) a recensé trois sites potentiels concernant des espèces protégées (faucons, sternes, cistudes). La concertation avec les acteurs locaux sera menée en 2015.

Équilibre agro-sylvo-cynégétique

La pratique de la chasse participe à la régulation de la faune sauvage afin d'assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Dans ce cadre, au cours de la campagne cynégétique 2013-2014, 1 721 arrêtés portant fixation de plan de chasse cervidés ont été délivrés permettant le prélèvement de 8 003 animaux. Environ 20 500 animaux classés espèces nuisibles ont été détruits et 56 battues administratives ont été organisées sous la responsabilité de lieutenants de louveterie, principalement pour mettre un terme aux dégâts agricoles ou pour motif de sécurité publique.

Le mandat des louvetiers arrivant à échéance fin 2014, 13 louvetiers viennent d'être nommés pour la période 2015-2019.

Protection et écoulement des eaux

Cartographie des cours d'eau - bilan 2014 : pour faciliter les relations entre administration et usagers, une cartographie recensant les cours d'eau de plusieurs bassins versants du département de la Nièvre est en cours de réalisation. Cette démarche doit permettre à tous les usagers concernés, propriétaires ou exploitants riverains, de se référer à la cartographie pour vérifier si des obligations réglementaires favorables à la préservation des cours d'eau s'imposent à eux. Cette démarche concerne les bassins versants de la Canne et du Nohain, le bassin versant de la Colâtre et les bassins versants de la Vrille, du Mazou et de l'Aron et de l'Ixeure.

Le rétablissement de la continuité écologique : La continuité écologique est définie par la possibilité de circulation des espèces aquatiques et le bon déroulement du transport naturel des sédiments. Sa restauration est posée comme un des grands principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau visée à l'article L211-1 du code de l'environnement.

Les Préfets coordonnateurs des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie ont signé fin 2012 les arrêtés portant classement des cours d'eau en identifiant deux listes :

- Liste I – le bon état écologique doit être préservé, en interdisant tout nouvel ouvrage qui ferait

obstacle à la continuité écologique ;

- Liste II - les ouvrages hydrauliques devront assurer un transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs, au plus tard dans un délai de cinq ans après la publication de l'arrêté de classement.

Les propriétaires d'ouvrages situés sur un cours d'eau classé "Liste II" ont été informés de leurs obligations. Il leur est demandé, dans un premier temps, afin de disposer d'une première évaluation, de transmettre un diagnostic de la situation de leurs ouvrages vis-à-vis du transport sédimentaire et de la circulation des poissons migrateurs et, si nécessaire, des premières propositions de mesures issues du diagnostic.

Perspective 2015 : l'accompagnement des propriétaires se poursuivra en 2015, tant sur les aspects techniques, que financiers et administratifs.

Protection de la ressource en eau : la lutte contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides, a constitué le noyau dur des activités relatives à la préservation de la ressource en eau durant l'année 2014 :

- par l'avancement du travail sur les captages Grenelle, grâce à plusieurs réunions de concertation avec les maîtres d'ouvrage gestionnaires des captages, les animateurs des bassins d'alimentation des captages et l'ensemble des agriculteurs concernés. Ce travail se concrétisera en 2015 par la signature des arrêtés de programmes d'actions visant à restaurer la qualité de l'eau dans ces captages,
- par la mise en œuvre complète du 5^{ème} programme nitrates sur les zones vulnérables, après la signature de l'arrêté fixant le Programme d'Actions Régional. L'information auprès des agriculteurs s'est faite par la large diffusion d'une plaquette d'information et l'organisation de réunions publiques par la Chambre d'Agriculture et la DDT,
- par la révision anticipée de la zone vulnérable : 74 communes supplémentaires du département seront classées en zone vulnérable (43 sur tout leur territoire et 31 sur une partie seulement de leur territoire). Les arrêtés de classement seront pris courant 2015 par les Préfets coordonnateurs de bassin.

Installations classées en matière agricole et agroalimentaire, faune sauvage captive

Le domaine de protection de l'environnement inclut une mission de contrôle des installations classées en matière agricole et agro-alimentaire (élevages et industries de la transformation viande et produits laitiers). Les établissements qui entrent dans le champ de l'inspection sont tenus de respecter un certain nombre de prescriptions, en matière d'implantation, de fonctionnement et d'émission de pollutions (effluents, rejets dans l'air, épandages des lisiers) et nuisances de voisinage (bruits, vibrations, odeurs).

En 2014, 19 inspections ont été conduites sur site (pour 961 établissements soumis à la réglementation des ICPE). 35 déclarations en élevage – pour lesquelles un récépissé a été délivré par le bureau de l'environnement de la préfecture - ont fait l'objet d'un examen de pièces du dossier.

Au titre de la protection de la faune sauvage captive et des espèces en voie d'extinction, la DDCSPP instruit les dossiers de demande de certificats de capacité pour la détention, la commercialisation ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques de la faune locale ou étrangère, en vue de vérifier les compétences pour les activités visées. En 2014, la DDCSPP a procédé à l'inspection de 3 établissements de vente au public et délivré 6 autorisations de détention d'animaux d'espèces non domestiques.

Les installations classées du tissu industriel

La Nièvre, du fait de son histoire, possède un tissu industriel varié, avec certaines installations de très grande importance comme la plate-forme industrielle d'Imphy, des carrières d'envergure et de nombreux sites pollués ou à réaménager. Le département compte environ 122 installations classées pour la protection de l'environnement soumises au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement, dont

3 classées SEVESO seuil haut, 1 classé SEVESO seuil bas, 33 carrières et 13 établissements avec des rejets importants dans l'environnement (APERAM ALLOYS IMPHY, TOKAY RUBBER INDUSTRIES ex. ANVIS, U-SHIN ex. VALEO, FAURECIA, etc.).

L'inspection des installations classées a réalisé 28 inspections en 2014. 2 procès-verbaux ont été dressés, 6 arrêtés préfectoraux de mise en demeure et un arrêté de consignation ont été notifiés aux exploitants en infraction. Par ailleurs, 3 arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter avec enquête publique et 6 sans enquête ont été délivrés dans le courant de l'année.

Perspectives 2015 : Les inspections seront assurées en 2015 avec une part de contrôles inopinés sur sites et sur les rejets des industriels (rejets d'eau et rejets atmosphériques). En complément des sites prioritaires contrôlés chaque année (TOKAI RUBBER INDUSTRIES à Decize, APERAM à Imphy, ARDI à Garchy, RHODIA OPÉRATIONS à Clamecy, SONIRVAL à Fourchambault, TOTALGAZ à Gimouille et SADE à La Fermeté), des actions plus ciblées seront réalisées sur certaines installations du département (contrôles inopinés sur des carrières importantes du département, sur des tours aérorefrigérantes, sur des installations de stockage de déchets inertes...).

Les installations de traitement de déchets non dangereux/de stockage de déchets inertes

Un centre de stockage de déchets non dangereux est implanté sur la commune de La Fermeté et une usine d'incinération - SONIRVAL - est exploitée sur celle de Fourchambault. Ces sites font l'objet d'inspections annuelles et leur rapport d'activité est présenté chaque année devant une Commission de suivi de site.

Perspectives 2015 : Les **Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** sont soumises au régime des ICPE depuis le 1^{er} janvier 2015. L'ensemble des documents afférents à ces installations devra être récupéré auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Nièvre. L'appropriation par l'inspection des ICPE de cette nouvelle activité classée sera réalisée au cours de l'année 2015, avec notamment une information et une sensibilisation des exploitants sur l'évolution de la réglementation et diverses actions plus ciblées comme l'inspection de sites exploités de manière illicite.

Les sites et sols pollués

L'inspection des installations classées a poursuivi en 2014 l'instruction d'une trentaine de dossiers de cessation d'activité parmi lesquels une quinzaine de sites sont en situation de liquidation judiciaire. Pour les sites fortement pollués, en l'absence d'une dépollution approfondie, ces emprises ne peuvent être utilisées que pour un usage non sensible de type industriel.

- Le site **Lambiotte** a accueilli pendant plus d'un siècle une activité de fabrication de charbon de bois et d'extraction de composés chimiques par distillation du bois. La dernière phase d'élimination de ces déchets a été effectuée à la fin de l'année 2011 avec leur évacuation par deux trains de 1 100 tonnes. Dans le prolongement de ce qui a été entrepris, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a confié à l'ADEME la mission de conduire un diagnostic approfondi et la destruction des bâtiments. Le montant global des travaux engagés par l'ADEME avoisinera *in fine* les 12 M€, ce qui en fait le plus important site géré au niveau national par cette agence. A noter qu'une société envisagerait la création d'une unité de méthanisation sur une partie du site.
- La **SARL DEVAEL à Saint-Eloi** fait l'objet d'une régularisation administrative, pour ses activités classées au titre du code de l'environnement, qu'elle exerce à son emplacement actuel depuis les années 1995, sans l'autorisation préfectorale préalable requise. Cette procédure, qui aurait dû intervenir à la fin de l'année 2013, a été suspendue en l'attente de l'évacuation de traverses de chemin de fer en bois imprégnées de créosote (déchets dangereux) entreposées sur son site. Ces déchets, dont le stockage, non autorisé au titre des ICPE, a fait l'objet de plaintes, ont été évacués en fin d'année.
- De nouvelles actions ont été effectuées sur le site **HENKEL à Cosne-Cours-sur-Loire** comme le

retrait d'une dalle de chaufferie et l'excavation d'environ 400 m³ de terre polluée. La phase finale de la procédure de cessation/réhabilitation est en cours ; l'institution de servitudes d'utilité publique sera posée dans ce cadre.

- La **décharge de Surgy** a été exploitée par la société DEBOUT de manière illicite au regard de la réglementation sur les ICPE. Cette installation, qui a accueilli pendant près de dix années divers déchets provenant des usines et commerces de la région de CLAMECY, a été définitivement fermée par arrêté préfectoral du 9 septembre 1985. Des investigations menées in situ dans les années 2006 ont fait ressortir qu'un réaménagement du site est nécessaire pour en améliorer la mise en sécurité. L'inspection des ICPE travaille actuellement à la définition de la stratégie permettant de rechercher les responsables actuels afin de clore ce dossier.
- Un arrêté préfectoral en date du 4 août 2014, a prescrit la consignation d'une somme correspondant au montant estimé des études nécessaires en vue de la mise en sécurité de la **déchetterie de Sichamps** ayant accueilli le dépôt de mâchefers et de l'établissement d'une surveillance de la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines. Les démarches concernant la consignation ont bien été réalisées auprès du comptable public et le bureau d'études retenu par l'exploitant a remis son rapport, qui doit être complété sur les enjeux sanitaires et environnementaux.
- Le sol, le sous-sol, ainsi que les deux nappes d'eau sous-jacentes de l'ancien site industriel de fabrication de transformateurs au pyralène **d'ALSTOM/TOP SÉDIA à Fourchambault** sont pollués par des PCB. La société ALSTOM, précédent occupant, a accepté de prendre entièrement à sa charge les travaux de dépollution du site. Les résultats d'analyses des eaux des nappes phréatiques concernant la campagne de suivi piézométrique assurée en fin d'année 2014, adressés par la société ALSTOM à la DREAL, ne font pas ressortir une migration de la pollution en dehors des limites de propriété du site.

Les mines et carrières

Le département de la Nièvre compte 29 carrières autorisées au titre des ICPE pour une production annuelle de plus de 3 millions de tonnes de matériaux. Le tiers des exploitations est de grande taille. La production issue de roches massives (calcaires, porphyres...) est la plus importante (77 %), suivie par la production de matériaux alluvionnaires (21 %). De nombreux sites du département sont exploités par des groupes d'envergure tels que Lafarge, Eiffage, Colas, etc. La production d'argile et de schistes miniers est moins importante et ne concerne que des petites entités.

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a prévu la mise en place de schémas régionaux des carrières qui se substitueront aux schémas départementaux. Ceux-ci continueront cependant à être régis par les anciens textes jusqu'à l'adoption du Schéma régional qui doit intervenir dans les 5 ans après le 1er janvier suivant la parution de la loi ALUR, donc avant le 1er janvier 2020.

Le Schéma Départemental des Carrières de la Nièvre en vigueur a été approuvé en octobre 2001. Sa révision a été lancée le 29 septembre 2011 par la réunion, en préfecture, de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) - formation Carrières. Des groupes de travail ont été mis en place sur différents thèmes. Après la dernière réunion de travail qui s'est tenue le 14 octobre 2014, le projet a reçu l'avis favorable de la CDNPS du 19 décembre 2014.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers ICPE carrières, une enquête publique a été menée en 2014 : celle-ci a concerné la demande d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Ciez, présentée par la société GROUPE MEAC SAS.

Perspectives 2015 : La consultation des services a été lancée le 16 janvier 2015. La consultation du public devrait intervenir en mai-juin 2015. L'objectif est une adoption définitive de ce schéma à l'automne 2015.

Les établissements SEVESO

Le département de la Nièvre compte trois sites classés SEVESO seuil haut : une usine de chimie fine (RHODIA OPÉRATIONS à Clamecy), un dépôt artificiel (ARDI à Garchy) et un dépôt de gaz liquéfié (TOTALGAZ à Gimouille). Il convient de noter que le PPRT de la Société ARDI à Garchy a été approuvé le 28 décembre 2010 et celui de la société RHODIA OPÉRATIONS à Clamecy le 19 septembre 2011. Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement TOTALGAZ à Gimouille a été prescrit le 10 mars 2010. Dans le cadre des travaux d'élaboration du PPRT, la DREAL a soumis à l'avis du CODERST de janvier 2015, un projet d'arrêt prescrivant à la société TOTALGAZ la mise sous talus ou sous coque de la sphère de 1 000 m³ actuellement utilisée, ou toute autre mesure permettant d'exclure toutes les habitations implantées dans la zone présentant les aléas les plus forts. Une fois le choix de la solution opéré par TOTALGAZ, les travaux d'élaboration du PPRT pourront se poursuivre sur la base de risques moins importants.

Perspectives 2015 : La DREAL poursuivra son action en matière d'instruction des études de danger des sites SEVESO (et de leur révision).

Éolien

2 dossiers ont été déposés en 2014 :

- le projet d'implantation de 12 éoliennes sur la commune de Pougny par la société LUDMILA INTERVENT dont l'enquête publique s'est déroulée en octobre 2014. La décision devrait intervenir au cours du 1^{er} semestre 2015.
- le projet d'implantation de 7 éoliennes sur les communes de Tannay, Talon et Saint-Germain-des-Bois par la société EOLE RES. L'enquête a eu lieu du 26 janvier au 4 mars 2015 et 24 communes ont été sollicitées pour avis dans le cadre de la procédure ICPE.

Perspectives 2015 : L'année 2015 sera également marquée par la **mise en place de l'autorisation unique pour les dossiers éoliens**. Celle-ci prévoit des délais plus courts pour l'instruction (10 mois). Une nouvelle organisation entre services, pour mettre en place cette autorisation unique, sera définie mi-2015 pour une application prévue à l'automne. L'objectif est d'aboutir à un respect des délais pour 100 % des dossiers « autorisation unique », ce qui mobilisera fortement les services de l'État.

Habitat et santé

L'Agence Régionale de Santé (ARS) intervient lorsque l'habitat est susceptible de porter atteinte à la santé des personnes qui l'occupent. C'est notamment le cas, lorsque l'immeuble :

- est insalubre,
- permet une exposition au plomb d'un mineur,
- présente un appareil à combustion susceptible de rejeter du monoxyde de carbone.

Cette compétence est déléguée, pour la ville de Nevers, au service communal d'hygiène opérationnel de la mairie de Nevers.

Insalubrité et habitat indigne

L'habitat est une problématique multi-partenaire, car les compétences sont réparties entre de nombreux acteurs notamment le préfet, les maires, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) assurant notamment le secrétariat de la commission de conciliation, la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

5 signalements en 2014 ont fait l'objet d'une procédure d'insalubrité au titre du code de la santé publique :

- un logement a été déclaré insalubre irrémédiable et interdit d'occupation,
- un logement a été déclaré insalubre remédiable avec prescription de travaux,
- 3 logements ont fait l'objet d'une mesure d'urgence du fait des conditions d'occupation (accumulation de déchets).

Depuis 2010, la lutte contre l'habitat indigne s'articule autour du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne permettant la coordination des différents acteurs sur cette thématique. Animé par la DDT,

ce pôle ayant pour vocation d'être un guichet unique du traitement de l'habitat indigne, réunit les services du Conseil Général, de la DDCSPP, de la Délégation Territoriale de la Nièvre de l'ARS (DT 58 ARS), de la CAF, de la ville de Nevers, de la chambre syndicale des propriétaires.

Enfin, la DT58 ARS a entamé une révision des anciens arrêtés d'insalubrité pris sur le département. A ce titre, 4 arrêtés préfectoraux ont été pris en 2014 sur les communes de Decize et Lucenay-les-Aix.

Bruit et nuisances sonores

Deux types d'action sont menés pour lutter contre les nuisances sonores par la DT 58 ARS.

Le premier consiste à apporter un appui aux maires concernant les plaintes liées aux bruits de voisinage. Aucune sollicitation n'a été relevée en 2014.

Le second repose sur un programme régional d'inspection des établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée, et notamment la réalisation d'une étude d'impact sur les nuisances sonores, accompagné d'une visite sur place pour la réalisation de mesures acoustiques d'efficacité.

La Nièvre compte 8 établissements de ce type (discothèques ou dancing). En 2014, 5 établissements présentaient une étude finalisée et des mesures de terrain conformes, avec la mise en place de mesures visant à réduire les éventuels impacts liés à la diffusion de musique amplifiée. Les trois établissements n'ayant pas encore réalisé leur étude d'impact (le clair de Lune à Prémery, le Next club à Corbigny et l'Addict Club à Tronsanges) évoquent des difficultés financières pour la réalisation de cette dernière. Le suivi continue en 2015.

Intoxication au monoxyde de carbone

3 signaux, touchant 9 personnes qui ont toutes été hospitalisées, ont été signalés en 2014. L'ensemble des signaux a fait l'objet d'une enquête environnementale par la DT58 ARS. Ces intoxications étaient soit liées à un mauvais fonctionnement des appareils de chauffage, soit à une mauvaise utilisation de groupes électrogènes.

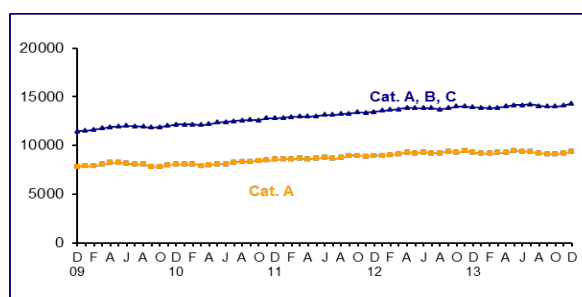
En mars 2014, le circuit de signalement des intoxications oxy-carbonnées a été modifié : les déclarants (SDIS, hôpitaux) doivent dorénavant signaler toute intoxication au centre antipoison de Nancy qui qualifie l'intoxication. L'ARS est ensuite destinataire du dossier afin de mener l'enquête environnementale.

Exposition au plomb

En 2014, la DT 58 ARS a été destinataire de 24 constats des risques d'exposition au plomb (CREP). Ces constats, établis par des opérateurs privés en cas de vente d'un immeuble et à l'occasion de la signature d'un bail de location, sont transmis à l'ARS lorsqu'ils mettent en évidence un facteur de dégradation du bâti et donc un risque potentiel pour la santé. Chaque dossier est étudié individuellement afin de déterminer s'il y a un risque pour la santé des occupants. Il n'y a eu aucun signalement de saturnisme infantile dans ce cadre.

IV - Cohésion sociale

La situation de l'emploi dans la Nièvre - 2013



Au 3^{ème} trimestre 2014, le taux de chômage nivernais (9,4 %) est inférieur au niveau national (9,9 %) mais demeure supérieur de 0,4 point au niveau régional (9,0 %).

La demande d'emploi de fin de mois (DEFM) a subi une nouvelle hausse au cours de cette année 2014, aussi bien en catégorie A (+ 0,9 %) que pour l'ensemble des catégories A, B et C (+ 2,9 % également).

catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
catégorie A, B, C : catégorie A y compris ceux ayant exercé une activité réduite courte (moins de 78 heures) ou longue (plus de 78 heures) au cours du mois.

À ce jour plus d'un quart des demandeurs d'emploi ont plus de 50 ans. Cette situation ne semble pas sur le point de s'améliorer puisque sur un an, ce sont également les seniors qui enregistrent les plus fortes hausses (+ 10,9 % pour la catégorie A et + 9,4 % pour les catégories A, B et C).

On constate une forte hausse de la demande d'emploi de longue durée (DELD) depuis le début de la crise. Au 31 décembre 2014, 6 547 demandeurs d'emploi de longue durée étaient inscrits en catégorie A, B ou C, soit 45,6 % de la demande d'emploi totale de ces catégories.

L'emploi salarié est en baisse de 1,3 % sur un an (3^{ème} trimestre 2013/3^{ème} trimestre 2014) soit 571 emplois. Les secteurs les plus impactés sont la construction (- 5,7 %) et l'industrie (- 3,1 %) ; seul l'intérim connaît une embellie (+ 6,8 %).

Mobilisation des Services Publics Locaux de l'Emploi (SPEL)

Sous l'autorité de M. le Préfet, les Sous-Préfets d'arrondissement, notamment dans le cadre des **3 Services Publics de l'Emploi Locaux (SPEL)** de la Nièvre, se mobilisent fortement et sur la durée en faveur de l'emploi, qui constitue une priorité principale du Gouvernement.

Ils assurent, avec l'appui de l'Unité territoriale Nièvre de la DIRECCTE et de la Direction territoriale déléguée de Pôle Emploi, le pilotage de ces instances, qui concourent à faire émerger des solutions locales pour favoriser l'emploi et réduire les effets négatifs des conjonctures économique et financière actuelles. Dans la Nièvre, pour des raisons d'efficacité, les territoires retenus pour les SPEL coïncident avec ceux des 3 Pays.

Bien que chaque SPEL ait élaboré un plan d'action territorial recensant, sur son aire géographique, les priorités à mettre en œuvre, il est pertinent, par souci d'efficacité, de privilégier une prise en charge au niveau départemental de certaines problématiques structurantes.

Ainsi, le Service Public de l'Emploi Départemental (SPED) se réunit sous la présidence du représentant de l'État et comprend tous les acteurs locaux de l'emploi dans le département. Le rôle principal du SPED est de conduire les politiques publiques en faveur du développement de l'emploi sur le département par la concertation et la coordination des différentes institutions intervenant dans les champs de l'éducation et de la formation professionnelle, du suivi et de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

L'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable

Le financement par l'État des missions locales s'inscrit dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs sur 3 ans qui ont été revus. L'unité territoriale de la DIRECCTE a procédé à un dialogue de gestion avec les 3 missions locales du département et négocié les objectifs et les moyens, au regard d'un diagnostic partagé des besoins de chaque territoire afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes. Les

3 missions locales ont reçu un financement total de 885 827 € afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ce public.

Le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ) a été mobilisé en 2014 au bénéfice des jeunes suivis par les 3 missions locales pour un montant total de 70 176 € afin de financer des actions d'aides à la mobilité, des actions innovantes de préparation des jeunes à l'emploi, des aides au logement et des aides d'urgence aux mineurs.

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) est destiné aux jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Son but est d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion en emploi durable. Au 30 novembre 2014, les missions locales de la Nièvre ont réalisé 716 contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) pour un objectif annuel de 670 (106,9 % de réalisation) et 346 CIVIS renforcé (à destination des jeunes peu ou pas qualifiés) pour un objectif annuel de 335 (103,3 % de réalisation). Le nombre de sorties cumulées depuis le 1^{er} janvier 2014 s'élève à 759 dont 289 en emploi durable.

Le dispositif **Emplois d'avenir**, à destination, prioritairement, des jeunes peu ou pas qualifiés a vocation à leur permettre de bénéficier d'une expérience professionnelle, d'une formation qualifiante pendant la durée de leur contrat et de la pérennisation de leur emploi au sein de la structure porteuse de l'emploi d'avenir ou dans une autre structure. 518 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif en 2014 (pour un objectif de 510 emplois d'avenir, soit un taux de réalisation de 101,6 %) en intégrant une collectivité territoriale (pour 41 % d'entre eux), une association (38 %) ou une entreprise du secteur marchand (21 %). 74 % de ces jeunes sont titulaires, au mieux, d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP), 11 % résident en zone urbaine sensible et 3 % bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Formation en alternance - Accompagnement à l'emploi

Année	2012	2013	2014
Contrats d'apprentissage conclus	900	851	778
Contrats de professionnalisation conclus	240	216	244

L'année 2014 a été marquée à la fois par une nouvelle baisse du nombre de contrats d'apprentissage (- 73 par rapport à 2013) et par une augmentation du nombre de contrats de

professionnalisation (+28 par rapport à 2013), ces derniers dépassant même légèrement le chiffre atteint en 2012. Pour autant, le nombre total de contrats en alternance tend toujours à décliner (1022 en 2014 contre 1067 en 2013 et 1140 en 2012).

Les difficultés économiques rencontrées par les petites entreprises, qui constituent la majeure partie du tissu économique local et qui ont habituellement recours à ce type de contrats, expliquent encore en grande partie cette tendance.

Un chargé de mission de l'UT DIRECCTE est intervenu quatre fois dans l'année auprès de futurs maîtres d'apprentissage (de l'ordre d'une dizaine à chaque session) afin de leur dispenser des informations relatives à la réglementation du travail applicable en matière d'apprentissage lors de stages organisés à leur attention par la CCI de la Nièvre.

1 062 Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ont été prescrits en 2014 dans le secteur non marchand pour un objectif annuel de 970 (taux de réalisation : 109,5 %) dont 239 par le Conseil Général de la Nièvre au profit des bénéficiaires du RSA.

122 Contrats initiative emploi (CIE) ont été conclus en 2014 dans le secteur marchand pour un objectif de 153 (taux de réalisation : 79,5 %) dont 6 par le Conseil Général de la Nièvre au profit des bénéficiaires du RSA.

Un comité de pilotage associant l'Etat, le Conseil Général, Pôle Emploi et les missions locales a été mis en place depuis 2010 pour optimiser la gestion de l'enveloppe.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Structures	natures de l'aide	2013	2014
Entreprises d'insertion- EI	postes d'insertion	697 000,00 €	713 000,00 €
Entreprises de travail temporaire d'insertion - ETTI	postes d'accompagnement	306 000,00 €	278 375,00 €
Associations intermédiaires - AI	accompagnement	50 000,00 €	64 650,00 €
Ateliers et chantiers d'insertion - ACI	accompagnement	232 197,00 €	945 981,00 €
Tout type de structure	fonds départemental d'insertion	49 979,00 €	86 749,00 €
TOTAL		1 335 176,00 €	2 088 755,00 €

* Les crédits alloués aux ACI sont passés de 232 197 € en 2013 à 945 981 € en 2014 du fait du passage à l'aide aux postes d'insertion dans le cadre de la réforme IAE, et à la suppression des CAE (hors crédits IAE) ainsi que de l'aide à l'accompagnement

2014 aura été l'année de mise en place de la réforme l'IAE. Les nouvelles modalités de financement (aide socle par équivalent temps plein) des structures de l'IAE ont été réalisées en 2 étapes : au 1^{er} janvier pour les EI et ETTI et au 1^{er} juillet pour les AI et ACI. La modulation, qui prévoit un financement entre 0 et 10 % de l'aide socle en fonction des résultats de chaque SIAE sur 3 critères, a fait l'objet d'une période transitoire pour 2014. Toutes les structures ont été financées à hauteur de 5 % de l'aide socle.

Plan local d'insertion par l'emploi (PLIE) :

92 nouvelles personnes sont entrées dans le dispositif PLIE en 2014 pour un objectif de 100. Au total 404 personnes ont été accompagnées depuis le début du protocole 2011/104 pour un objectif de 400. En 2014, 22,5 % des bénéficiaires sont sortis en emploi pour un objectif de 42 % et 16 % en formation pour un objectif de 8 %. Le PLIE a donc réalisé un taux de sorties positives de 38,5 % pour un objectif de 50 %.

Le partenariat avec le Conseil Général et Pôle emploi dans le cadre des dialogues de gestion est toujours constructif.

Mission handicap

Le service « personnes vulnérables » de la DDCSPP a orienté son action sur la poursuite du pilotage de l'allocation adulte handicapé (AAH) et le maintien des relations partenariales avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Nièvre (MDPH) dont les moyens budgétaires alloués en 2013 ont été reconduits en 2014 pour un montant de 372.491 €. L'année 2014 a permis aussi d'honorer les dettes 2013 de cette structure.

Dans le domaine de la lutte contre la maltraitance, l'antenne Alma 58 (Allo maltraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées) a été sollicitée pour assurer l'écoute des appels de la région. Malgré le faible nombre de bénévoles nivernais, l'antenne Alma 58 s'est ainsi rapprochée de l'Yonne pour prendre en charge dès 2015, l'écoute des usagers, jusqu'ici gérées par l'antenne Alma du Vaucluse. Les moyens budgétaires alloués à l'antenne nivernaise ont été renforcés en 2014.

S'agissant des contrôles dans le champ du handicap : la DDCSPP a procédé à 4 contrôles de séjours pour adultes handicapés (dénommés « vacances adaptées organisées » : VAO) en 2014 dans la Nièvre, sur le fondement du code du tourisme, notamment dans le cadre de l'opération interministérielle. Les contrôles ont ciblé les organismes ayant fait l'objet de mesures de police administrative dans le passé, ou ceux moins connus de la DDCSPP.

Application de la législation du travail

A partir du 15 septembre 2014, l'organisation de l'inspection du travail au sein de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne (DIRECCTE) et ses unités territoriales a été modifiée. Les agents de contrôle de l'inspection du travail sont regroupés dans une ou plusieurs unités de contrôle (UC) composées d'autant de sections d'inspection qu'il y a d'agents. La Nièvre compte une unité de contrôle (UC) composée de 7 sections. Elle est animée et pilotée par un responsable d'unité de contrôle (RUC).

Pour l'année 2014, on dénombre 942 interventions en entreprise par l'inspection du travail dans le cadre

de ses actions programmées ou dans le cadre de ses actions d'initiative (réponse à la demande locale). Cette activité a notamment généré l'envoi de 708 lettres d'observations, la transmission au Parquet de 10 procès-verbaux, la décision d'arrêter temporairement 44 chantiers du bâtiment compte tenu des risques auxquels étaient soumis les salariés.

Le Logement

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes

Les moyens attribués en 2014 au titre de la prévention de l'exclusion et de l'insertion des personnes vulnérables, destinés notamment à l'hébergement et à la veille sociale, soit 2 776 224 €, ont permis le financement des dispositifs suivants :

- aide sociale État,
- dotations budgétaires des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS - 4 établissements / 124 places),
- aide à la gestion locative des résidences sociales (3 résidences sociales),
- fonctionnement des 2 maisons relais (37 places),
- activité de la plate forme de veille sociale (appel au numéro 115/accueil de jour/équipe mobile),
- hébergement d'urgence, renforcement de l'accompagnement social en période hivernale,
- dispositif d'hébergement et d'accompagnement destiné aux ressortissants étrangers, sortant de centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) et titulaires d'un titre de séjour temporaire « vie privée / vie familiale » (69 personnes).

Lutte contre la pauvreté :

Une somme de 30 000 € a été attribuée pour l'aide alimentaire à destination de 4 associations au cours de la période hivernale dans le cadre de la veille sociale.

La commission de médiation du droit au logement opposable (DALO) s'est réunie une fois en 2014 et grâce au travail accompli en amont une solution de relogement a pu être trouvée pour plusieurs personnes sans saisine de la commission.

43 dossiers ont été étudiés en 2014 par La commission de conciliation .

Ces moyens ont aussi permis la consolidation et le renforcement des dispositifs existants, notamment :

- le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O.) dont l'objectif est d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être et de construire des parcours d'insertion adaptés conduisant à l'autonomie. En 2014, 438 ménages (dont 489 adultes et 176 enfants) ont été accueillis avec une moyenne de 37 ménages par mois (492 ménages en 2013 composés de 549 adultes et de 183 enfants) ; 20 % ont été orientés vers le logement de droit commun et 5 % vers le logement intermédiaire (résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs, maison relais) ;
- l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) : 3 postes équivalent temps plein de travailleur social sont affectés à ce dispositif permettant à 117 ménages en difficulté d'accéder à un logement et de s'y maintenir.

L'objectif départemental de sorties des Centres d'Hébergement d'Urgence (C.H.R.S.) vers le logement, fixé dans le cadre du Plan départemental d'accueil d'hébergement et d'insertion, à 41 pour l'année 2014, a été largement atteint : 54 personnes sortant de CHRS ont accédé à un logement ordinaire et 7 à un logement intermédiaire (résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs, maison relais).

Par ailleurs, l'allocation logement temporaire d'un montant de 299 712 € a permis le financement de 84 logements et d'une aire d'accueil (36 emplacements) située à Nevers, pour les gens du voyage.

Prévention et traitement des expulsions locatives

Concernant le volet des expulsions locatives sur l'agglomération de Nevers en 2014, 287 assignations devant le tribunal d'instance et 141 commandements de quitter les lieux ont été traités par les services. 100 décisions accordant le concours de la force publique ont été prises, 59 interventions effectives ont eu lieu et 41 dossiers ont été réglés sans déplacement de la force publique.

Mise en place en 2011, la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) est devenue l'outil de coordination des actions de prévention des expulsions auprès

des instances de pilotage du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD). Cette commission a pour objectif d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions en coordonnant l'action des différents partenaires concernés.

En 2014, 7 réunions ont eu lieu au cours desquelles 371 dossiers ont été étudiés. Il convient de souligner le partenariat constructif qui s'est établi avec les différents services (Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Mairies, Bailleurs sociaux) et autres partenaires (Union Départementale des Associations Familiales, Banque de France, Union Nationale de la Propriété Immobilière....).

Le financement du logement social

51 logements sociaux ont été financés en 2014 : 35 PLUS (prêt locatif à usage social), 16 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) pour un montant de 91 960 € sur 4 projets :

- 25 logements Nièvre Habitat à Coulanges-les-Nevers « Les Boulaises »
- 10 logements Nièvre Habitat à Coulanges-les-Nevers « Le Ponty 3 »
- 15 logements Nièvre Habitat à Pougues-les-Eaux
- 1 logement Logivie à Nevers « Le Clos Pessin ».

4 PLS (prêt locatif social) ont été accordés à la SCI Mosnier à Nevers.

Le financement du parc privé (ANAH)

La dotation 2014 en capacité d'engagement de subventions s'est élevée à 2 562 363 €. Les subventions distribuées ont permis de réhabiliter 9 logements locatifs et 277 logements occupés par leurs propriétaires. L'année 2014 a vu :

- la montée en puissance des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), et surtout du programme d'intérêt général départemental de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique par une augmentation significative du nombre de dossiers ;
- la finalisation de l'étude pré-opérationnelle portée par Nevers-Agglomération, qui conclut à une OPAH de type renouvellement urbain sur les quartiers du centre-ville ancien de Nevers et de la Fonderie à Fourchambault ;
- l'engagement d'un diagnostic préalable sur la communauté de communes « Portes Sud du Morvan ».

Aides de l'ANAH en 2014 :

- le nombre total de dossiers financés dans le département est en hausse de 38% par rapport à 2013,
- Le nombre de dossiers relatifs à l'adaptation d'un logement à la perte d'autonomie ou au handicap a connu une hausse de 60% entre les exercices 2013 et 2014,

Les actions dans le champ de l'asile et de l'intégration à la nationalité

L'asile

135 demandeurs d'asile primo-arrivants ont été accueillis à la préfecture de la Nièvre contre 144 en 2013. Très peu n'ont pas donné suite à leur demande d'asile et ont quitté le département par rapport à 2013.

2014 est la sixième année de la mise en œuvre de la régionalisation de la demande d'asile. Ainsi, la préfecture de région est devenue l'unique point d'entrée pour les primo demandeurs d'asile. Tous les demandeurs d'asile qui arrivent à la préfecture de la Nièvre sont envoyés en préfecture de région avec un rendez-vous et reviennent dans le département en cas de domiciliation dans la Nièvre pour le suivi de leur dossier.

Le nombre total de personnes accueillies aux guichets à la préfecture de la Nièvre est de 679 personnes y compris les primo arrivants (753 en 2013). la délivrance des récépissés dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile de Clamecy et Chantenay-Saint-Imbert s'effectue par voie postale afin d'éviter les déplacements à la préfecture.

Conformément aux instructions ministérielles, l'objectif concernant les demandeurs d'asile, demeure la fluidification du dispositif d'hébergement en recherchant des solutions d'accès rapide au logement pour les

familles détentrices d'un titre de séjour temporaire. En 2014, 329 personnes ont été prises en charge dans les CADA nivernais.

L'enveloppe budgétaire attribuée en 2014, pour l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile s'élève à 2 143 755 € dont 106 250 € dans le cadre de l'extension de 15 places au 1er avril 2014 au CADA de Chantenay-Saint-Imbert.

L'acquisition de la nationalité française

Depuis 2010, les préfetures ont pour mission de recevoir les déclarations de nationalité souscrites à raison du mariage avec un conjoint français et de les transmettre au ministère chargé des naturalisations pour instruction de la procédure d'enregistrement. Depuis le 1^{er} janvier 2012, tout étranger qui souscrit une déclaration ou dépose une demande de naturalisation/intégration doit justifier de son niveau de connaissance de la langue française par la production d'un diplôme ou d'une attestation.

Les cérémonies d'accueil dans la citoyenneté marquent l'aboutissement d'une longue procédure. Il revient notamment au préfet de remettre les décrets de naturalisation. En 2014, aucune cérémonie n'a été organisée, le nombre de récipiendaires n'étant pas assez important. Cette cérémonie a été reportée au début de l'année 2015.

L'accueil des gens du voyage

Le nouveau schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage est en vigueur depuis le 11 septembre 2013. En 2014, une étude pré-opérationnelle à la mise en oeuvre d'une MOUS (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale) « gens du voyage » a été réalisée. Une MOUS devra par la suite intervenir sous l'autorité de Nevers-Agglomération afin de déterminer le type d'habitat adapté aux problématiques des familles sédentarisées de l'aire d'accueil de Nevers.

L'aire de grand passage située sur la commune de Saint-Eloi, aménagée par l'agglomération de Nevers et mise en service en avril 2012 est restée fermée pour cause de pollution. Des travaux sont en cours pour aménager cette aire sur un nouvel emplacement sur la commune de Saint-Eloi.

Actions en faveur des familles vulnérables

Les moyens budgétaires délégués en 2014 pour les actions en faveur des familles vulnérables a fait l'objet de toutes les attentions. Une enveloppe budgétaire complémentaire, déléguée en décembre 2014 par la DGCS a permis de régler l'ensemble des factures des mandataires individuels. Des moyens budgétaires ont été dédiés au financement du conseil conjugal et familial (7 000 €) et du Point Accueil Écoute Jeune à hauteur de 21.235 €. L'année 2014 a été marquée par l'installation du comité départemental de la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité (CDCDSP). Cette instance ETAT/CAF a pour objectifs de rendre :

- 1- plus efficace leur pilotage, avec une mise en réseau des acteurs et une recherche de synergie entre les partenaires ;
- 2- d'assurer une meilleure lisibilité des actions menées envers les parents ;
- 3-d'organiser une gouvernance partagée de la politique de soutien à la parentalité en rapprochant les dispositifs et les acteurs à l'échelon départemental.

Un premier contrôle d'un mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel a été conduit, à partir d'outils d'inspection intégralement construits localement puisque les documents n'ont pas encore été établis à l'échelon national. Ce contrôle a permis de perfectionner la grille de contrôle et de révéler les limites de l'exercice puisque le contrôle est réalisé au domicile du professionnel.

La lutte contre les discriminations

Politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La chargée de mission départementale exerce une mission transversale en vue d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la conception et le pilotage des politiques publiques. Les deux axes essentiels concernent l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Quelques temps forts de l'année 2014 :

- Signature du plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes le 30 juin 2014. Ce plan prévoit la mise en place de 7 groupes de travail thématique lesquels se déclinent en fiches actions.
- Inauguration de l'accueil de jour le 25 novembre 2014 avec la création d'un accueil de jour spécifique destiné à permettre aux femmes de faire une pause, avec leurs enfants si besoin, dans un lieu adapté pour une meilleure écoute et orientation.
- Organisation annuelle du carrefour des carrières au féminin le 8 février 2014 qui permet aux jeunes filles en période d'orientation de rencontrer des femmes exerçant des métiers peu féminisés.

Un accompagnement des femmes éloignées de l'emploi et une prise en compte de situations spécifiques a permis à des femmes d'améliorer leur situation au regard de l'emploi dans le cadre de la politique de la ville. L'accompagnement des femmes à la création d'entreprise est assuré depuis cette année par la plateforme NIL (Nièvre initiative emploi) organisme subdélégué pour l'engagement du FGIF (fonds de garantie pour l'initiative des femmes).

La rénovation urbaine et la politique de la ville

La politique de la ville a pour objet de réduire de façon significative les inégalités sociales entre les citoyens et les écarts de développement entre les territoires, notamment en matière d'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé et de sécurité publique. Elle contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations. Elle fournit aux secteurs dégradés, des perspectives de développement en les arrimant aux dynamiques des territoires dans lesquels ils se situent.

Renouvellement urbain et programme de l'ANRU

Le programme national de rénovation urbaine dont la gestion a été confiée à l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) vise à renforcer l'attractivité et à améliorer le cadre de vie de certains quartiers en difficulté situés en zones urbaines sensibles (ZUS), en favorisant la mixité sociale par le développement et la diversification de l'offre de logements et le réaménagement des espaces publics.

Une convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier de la Grande Pâture a été formalisée en 2007 entre la ville de Nevers et l'ANRU. Cette convention prévoit un financement de l'agence par voie de subventions d'un montant de 15,053 M€ pour un montant global de l'opération estimée à 63,2M€ TTC.

L'état d'avancement des opérations physiques dresse au 31 décembre 2014 le bilan suivant :

- démolition de 360 logements terminée en 2008 ;
- construction de 235 logements sur site et hors site ; la dernière livraison a eu lieu en avril 2014 ;
- les travaux de réhabilitation ont concerné 10 bâtiments du bailleur social Nièvre Habitat, soit 221 logements ; les travaux se sont terminés fin 2011 ;
- Les travaux de résidentialisation ont concerné également les 221 logements précités ; les travaux ont débuté fin 2010 en même temps que les travaux d'aménagement des espaces publics et sont désormais achevés ;
- la dernière tranche des travaux d'aménagement va s'achever courant 2015.

L'après-ANRU se dessine avec l'élaboration d'un plan stratégique local pour le quartier de la Grande Pâture qui a débuté en mars 2014.

Politique de la ville : Bilan du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2014

Dans le cadre CUCS, l'enveloppe totale de l'Acsé perçue au titre de l'année 2014 s'élève à 710 639 € ainsi répartie:

Mission Politique de la Ville					FIDP	TOTAL
CUCS de l'agglomération de Nevers	CUCS de Cosne-Cours-Sur-Loire	Disposition de réussite éducative	Internat d'excellence	Cordée de la réussite		
173 338 €	15 034 €	434 000 €	5 000 €	22 000 €	61 267 €	710 639 €
188 372 €						

Un total de 82 actions à destination des habitants des quartiers ont été mises en œuvre dans le cadre du

CUCS (70 actions sur le CUCS de l'agglomération de Nevers et 12 actions sur celui de Cosne-Cours-Sur-Loire). Leur répartition par thématique est la suivante : Éducation et accès aux savoirs de base : 10 actions - Emploi et développement économique : 9 actions - Logement et habitat : 2 actions - Santé : 2 actions - Culture et expression artistique : 11 actions - Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique : 34 actions - Accès au droit et lutte contre les discriminations : 2 actions.

La nouvelle politique de la ville

Cette année a été particulièrement marquée par la mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville issue de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Cette réforme inscrit pour la première fois le principe fondamental de la co-construction de la politique de la ville avec les habitants par la mise en place de conseils citoyens, redéfinit les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique (la concentration des populations à bas revenus), prévoit l'élaboration d'un contrat urbain unique et global, et l'engagement d'une nouvelle étape de rénovation urbaine.

Listes des quartiers prioritaires :

- Communauté d'agglomération de Nevers: Grande Pâturage -les Montôts, le Banlay, les bords de Loire et la Barratte-Les Courlis
- Communauté de communes Loire et Nohain : Saint-Laurent.
- populations concernées des quartiers : 8 770

Les nouveaux périmètres des quartiers prioritaires ont été validés le 8 octobre 2014 par le CGET, tels qu'ils ont été définis lors de la phase de concertation État/collectivités. Par ailleurs, les territoires suivants qui sortent de la géographie prioritaire seront classés en quartiers de veille active : Fourchambault (3 quartiers), Garchizy (1 quartier) et Varennes-Vauzelles (2 quartiers)

La circulaire du Premier ministre en date du 30 juillet 2014 et la circulaire du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2014, fixent les modalités opérationnelles d'élaboration du futur contrat de ville, dont les priorités et le mode de gouvernance sont précisés ci-après :

Les priorités	La gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> - « cohésion sociale » - « valeurs de la République et citoyenneté » - « développement de l'activité économique et de l'emploi » - « cadre de vie et renouvellement urbain » et de trois axes transversaux : <ul style="list-style-type: none"> - « la jeunesse » - « l'égalité femmes/hommes » - « la prévention de toutes les discriminations » 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage stratégique, co-présidé par l'État, l'intercommunalité et la commune. Son rôle est de piloter, valider, suivre et évaluer le contrat de ville. Il s'est réuni les 4 février et 30 mars 2015, et se réunira le 1^{er} juin 2015 ; - Mise en place d'un comité technique co-animé par l'État, l'intercommunalité et la commune. Son rôle est de préparer les décisions du COPIL, d'assurer le suivi de ses décisions et d'assurer la rédaction du contrat de ville de Nevers Agglomération. Il se réunira tous les mercredis après-midi d'avril à juin 2015 ; - Création de 5 groupes de travail thématiques : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : « persévérance scolaire et réussite éducative » ; • Groupe 2 : « prévention de la délinquance, tranquillité publique et citoyenneté » • Groupe 3 : « valeurs de la République et citoyenneté » • Groupe 4 : « formation, insertion professionnelle, emploi et développement économique » • Groupe 5 : « cadre de vie et renouvellement urbain ». <p>Ces 5 groupes de travail sont constitués en appui, auprès du comité technique, pour toute la durée du contrat. Pour chaque thématique, il s'agit d'élaborer un diagnostic, des objectifs à atteindre à l'échéance du contrat qui se traduiront par un plan d'actions actualisé chaque année.</p>

Perspectives 2015 : La signature du contrat de ville de Nevers Agglomération est attendue pour le 30 juin 2015.

V - Services aux citoyens et modernisation des services de l'État

Les efforts de rationalisation des moyens de l'État (augmentation de la performance et des compétences), initiés dans le cadre du développement durable, ainsi que la recherche d'économies d'échelle dans l'organisation et le fonctionnement des structures, ont été maintenus en 2014 avec un souci constant de rendre un service public de qualité auprès des usagers et de répondre aux enjeux des territoires.

L'État exemplaire

La politique immobilière de l'État

La **politique immobilière de l'État** a pour objectif d'optimiser l'occupation et l'entretien du parc immobilier de l'État tout en intégrant les nouveaux enjeux comme la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP). Pour accompagner la politique immobilière de l'État dans la Nièvre, il a été mis en place début 2011 la Cellule Départementale de la Politique Immobilière de l'État (CDPIE) dont le Bureau Bâtiment Politique Énergétique de la DDT assure la gestion.

La CDPIE s'est réunie en septembre 2014 pour faire le point sur les travaux récemment réalisés ; dans le même temps, il a été évoqué la programmation 2015 et ce, à partir des demandes formulées par les services ; des priorités ont été définies et feront l'objet de visites du service. Par ailleurs, le service a assuré en 2014 de *la maîtrise d'ouvrage opérationnelle* pour certains bâtiments occupés par l'Etat (CIO, cité judiciaire).

En 2014, la DDT a poursuivi son travail avec la Chambre de métiers et de l'artisanat afin de faire évoluer le nombre d'artisans qualifiés RGE (Reconnu Grenelle de l'Environnement). Le service a participé à des réunions délocalisées.

Le réseau des Relais de services publics

Le réseau des relais de services publics (RSP) de la Nièvre, qui comporte 15 structures, répond aux objectifs de la charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural. Ce sont des guichets d'accueil polyvalents qui offrent, en un même lieu, un accès aux informations et services relevant d'administrations de l'État et d'organismes publics à vocation sociale.

L'année 2014 a été marquée par la montée en puissance d'un nouvel outil mis à disposition d'une dizaine de RSP : le visio-guichet. Cet outil innovant permet d'offrir un nouveau service de mise en relation directe entre l'utilisateur et l'administration (État, CAF, MSA, CPAM ou Pôle emploi). La généralisation de l'implantation des visio-guichets à tous les RSP, décidée en 2014, ne sera effective qu'en 2015.

Une réflexion autour de l'élaboration d'un schéma départemental d'accessibilité des services au public a été menée tout au long de l'année avec les services du Conseil général. Elle devrait aboutir en 2015.

L'incidence des mutualisations régionales dans la Nièvre

Les mutualisations ne sont pas systématiquement centralisées au niveau régional, elles sont aussi partagées.

Le déploiement de l'application budgétaire et comptable CHORUS dans les services composant l'administration territoriale de l'Etat a été effectif à la Préfecture de la Nièvre à compter du 1^{er} janvier 2010 et a pris la forme d'un centre de services partagés (CSP). La régionalisation des CSP a été décidée et la préfecture de Côte d'Or accueille cette structure depuis le 1^{er} janvier 2015. L'année 2014 a été marquée par de nombreuses réunions afin d'harmoniser les pratiques et de prendre en compte la mise en place de la gestion en mode facturier. Les services de la préfecture et des services de l'Etat déconcentrés sont concernés par cette vague de régionalisation.

Le ministère de l'intérieur a engagé une réforme destinée à centraliser l'instruction des demandes de passeports au niveau régional. Le passeport est aujourd'hui délivré dans le cadre d'un processus

intégralement dématérialisé, adapté aux démarches de mutualisation des tâches d'instruction. Cette réforme se traduit par la création d'une plate-forme région : pour la Bourgogne, elle est implantée à la préfecture de la Nièvre. Sa mise en place est intervenue à compter du 7 janvier 2015.

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) poursuit également une réflexion sur le partage régional des compétences de ses agents en département, afin de maintenir celles-ci malgré les départs à la retraite qui connaîtront un pic dès 2015, et assurer ainsi la permanence de l'exercice de ses missions sur les territoires. Deux agents de la DDCSPP58 participent déjà à la mutualisation régionale (météorologie, produits chimiques et biocides).

Les services rendus par les services de l'État au citoyen

La délivrance des titres à la préfecture et en sous-préfectures

Labellisation qualité de la préfecture

La Préfecture de la Nièvre est labellisée « QUALIPREF 2 », par l'AFNOR, organisme indépendant. Cette labellisation a été renouvelée le 22 juillet 2014.

Pour la seconde année consécutive, La Préfecture de la Nièvre figure à la première place sur 140 sites préfectoraux au classement du sixième baromètre public qui mesure le niveau de qualité des services publics.

L'attachement des personnels à participer à la modernisation de l'administration se poursuivra en 2015 et en 2016 avec la prise en compte de nouveaux engagements vis-à-vis des usagers, liés au développement des procédures dématérialisées (possibilité de prendre des rendez-vous en ligne, possibilité de télécharger et obtenir en ligne les imprimés et la liste des pièces justificatives pour l'ensemble des

démarches administratives, présence renforcée sur les réseaux sociaux...). Ces procédures visent à offrir à l'usager, parallèlement aux accueils physiques et téléphoniques, une relation nouvelle et complémentaire avec l'administration accessible à tous (Possibilité de prendre des rendez-vous en ligne, envoi par SMS de convocations ou d'information, présence renforcée sur les réseaux sociaux...).

Délivrance des titres et citoyenneté

En 2014, 13 094 cartes nationales d'identité ont été délivrées et 4 991 passeports. Depuis 2013, les demandes de CNI ont été réinternalisées au sein de la préfecture.

Le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) et les permis de conduire

Les guichets du bureau de la circulation ont accueilli 40 720 usagers au cours de l'année 2014. 25 413 personnes se sont présentées aux guichets des immatriculations, et 15 307 aux guichets des permis de conduire.

Du 3 au 17 octobre 2014, un questionnaire de satisfaction a été lancé auprès du public de la préfecture. 195 questionnaires ont été renseignés. Ce questionnaire a montré que les déplacements à la préfecture

Quelques chiffres : Par an, la Préfecture, c'est 53 000 usagers reçus au guichet, 130 673 appels téléphoniques entrants gérés ou encore 133 417 connexions au site Internet.

concernaient à 53 % les immatriculations et 28 % les permis de conduire. Le taux global de satisfaction « accueil et service » tout public est de 95 %. Pour ce qui concerne l'accueil téléphonique, le taux de satisfaction est de 94 %.

9 823 permis de conduire ont été délivrés (contre 9 658 en 2013). Outre les permis nationaux, 342 permis internationaux ont été délivrés (contre 239 en 2013). Depuis le 16 septembre 2013, les permis de conduire sont délivrés au nouveau format européen, qui est un format sécurisé type carte de crédit.

A la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire, 4 105 personnes ont été accueillies. 433 dossiers de demandes de carte grise ont été déposés, 617 personnes prises en charge en commission médicale des permis de conduire, 9 demandes d'autorisations relatives à des manifestations publiques ou sportives, 15 demandes d'agrément de gardes particuliers et 318 demandes concernant des associations.

A la sous-préfecture de Château-Chinon, 576 dossiers de demandes de cartes grises ont été déposés, 145 personnes prises en charge en commission médicale des permis de conduire, 17 dossiers de

renouvellement de demande de permis de conduire, 16 demandes d'autorisation relatives aux manifestations publiques ou sportives, 8 demandes d'agrément de gardes particuliers et 226 demandes concernant des associations.

A la sous-préfecture de Clamecy, 2 300 dossiers ont été déposés concernant des demandes de titres, 173 dossiers de commission médicale des permis de conduire ont été traités, ainsi que 32 demandes relatives à des manifestations sportives et 190 demandes concernant des associations.

L'accompagnement de la Loi sur l'accessibilité

En 2014, la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA) a tenu quatorze réunions. Les membres de cette commission ont été amenés à étudier et à donner un avis pour environ deux cent cinquante dossiers (Permis de Construire, Autorisation de Travaux et Déclaration Préalable) dont trente-huit dérogations.

La DDT a établi en 2014 une démarche cohérente avec les chambres consulaires par l'instauration d'un guichet unique installé à la CCI et à la CMA. A ce guichet unique était présent un technicien de la DDT qui recevait les ressortissants des chambres consulaires. Cette opération est renouvelée en 2015. Il est prévu également de poursuivre l'information par le biais notamment de documents périodiques (revue, newsletters, etc...) des chambres consulaires. Des réunions seront aussi organisées avec les professionnels (exemple : le secteur café-hôtel-restaurant) pour expliquer la réforme de l'automne 2014 sur l'accessibilité.

L'accueil et les services rendus à la direction départementale des finances publiques (DDFIP)

DDFIP - Mise en œuvre des engagements de qualité

Dès 2004, la DGFIP s'est engagée dans une démarche forte d'amélioration du service rendu aux usagers au travers du programme « pour vous faciliter l'impôt » (PVFI). C'est dans ce cadre qu'a été créé le conciliateur fiscal et mis en place plusieurs engagements de l'administration envers les usagers.

Le conciliateur fiscal, auquel les usagers de la Nièvre peuvent s'adresser en cas de différend, est très sollicité. Pour l'année 2014, 240 saisines ont été reçues (247 en 2013), avec un taux de réponse dans le délai de 30 jours de 95,55% en 2014 contre 95,87% en 2013.

Le référentiel Marianne conforte ces engagements, applicables aux services de la direction départementale des finances publiques ayant une mission fiscale, aux trésoreries spécialisées du secteur public local et hospitalier. Les mesures de ces engagements, réalisées tout au long de l'année 2014 dans le département, se sont révélées satisfaisantes (86,44 %).

DDFIP- Des télé-procédures au service des usagers

Télé-procédures : la Nièvre demeure en retrait au regard de résultats nationaux (27% de déclarations en ligne contre plus de 40% au niveau national) même si le taux de progression annuel est similaire. Une opération de communication appuyée sera expérimentée dans le département en 2015 pour faire progresser l'utilisation des services en ligne.

La mise en ligne du compte fiscal des professionnels et des particuliers (www.impots.gouv.fr) offre aux usagers, des services de plus en plus performants qui font l'objet de campagnes régulières d'information et de promotion.

S'agissant des particuliers, 31 289 contribuables ont télédéclaré leurs revenus en 2014 (28 970 en 2013) dont 70 par smartphone. Les avantages de la déclaration en ligne (délais supplémentaires, calcul immédiat de l'impôt...) ainsi que les améliorations apportées ces dernières années (procédure d'accès simplifiée, report automatique des données, lien direct avec le service de paiement...) sont

indéniables.

Par ailleurs, 22 084 nouvelles adhésions aux moyens modernes de paiement (mensualisation, prélèvement à l'échéance et télé-règlement) ont été enregistrées pour l'année 2014 (18 351 en 2013).

Pour les professionnels, l'abaissement des seuils de télédéclarations et de télépaiements a conduit à la dématérialisation totale fin 2014. Pour accompagner les petites entreprises vers cette transition au tout numérique, un poste informatique dédié a été mis à disposition des usagers professionnels en libre service dans les 4 Services des Impôts des Entreprises du département.

La montée en puissance des moyens automatisés de paiement

Dans le département de la Nièvre, la totalité des trésoreries a été équipée de terminaux de paiement Électronique. Ainsi, les usagers peuvent désormais payer impôts, amendes, timbres fiscaux et produits communaux au guichet de tous les centres des finances publiques du département par carte bancaire.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la DGFIP a engagé une réingénierie du recouvrement des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Dans ce cadre, la direction départementale de la Nièvre déploie, en collaboration avec les ordonnateurs locaux, le paiement à distance des titres de recettes (cantine, crèche, factures d'eau...) par carte bancaire, via Internet, grâce au dispositif TIPI (Titres Payables par Internet). En 2014, 12 nouveaux TIPI ont été mis en place.

DDFIP- Les missions cadastrales et foncières

Le Centre des Impôts fonciers est notamment chargé de la mise à jour du plan cadastral du département de la Nièvre. Entièrement dématérialisé depuis 2012, ce plan est consultable en ligne sur internet (www.cadastre.gouv.fr). Ce service fonctionne de façon satisfaisante et rencontre un grand succès.

Les 21 offices notariaux du département sont tous équipés de l'application [télé@ctes](#). 53,45 % du total des formalités (hors TP) (44,77 % en 2013), 25,68 % des publications (21,75 % en 2013) et 69,29 % des réquisitions déposées dans les services de publicité foncière en 2014 (58,35 % en 2013) l'ont été sous forme dématérialisée. Ce développement permet d'améliorer les délais de publication des actes et de réponse aux renseignements.

Le taux d'utilisation de téléactes a néanmoins subi une baisse notable fin 2014 en conséquence des actions nationales d'expression de mécontentement des notaires.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Le comité médical et la commission de réforme- (CMCR)

L'année 2014 a été marquée par une augmentation sensible du nombre global de dossiers examinés devant les deux instances départementales chargées d'émettre un avis médical sur la situation médicale des agents des trois fonctions publiques dans le département à l'exception de ceux relevant des petites communes affiliées au centre de gestion de la Nièvre. Le nombre de dossiers examinés est globalement passé de 1 164 en 2013 à 1 176 en 2014. Les dossiers, présentés en commission de réforme, sont trois fois moins importants (229) que ceux présentés devant le comité médical (947). La hausse globale d'activité du CMCR connaît des évolutions plus contrastées selon que l'on examine l'activité de la commission de réforme puis du comité médical. De 2013 à 2014, l'activité de la commission de réforme fléchit de - 12 % alors que l'activité du comité médical progresse de + 5 %. Cette dernière progression est d'autant plus surprenante qu'en 2014 plusieurs communes se sont affiliées au Centre de Gestion (Agglomération de Nevers, Varennes-Vauzelles, autres mairies et organismes) et que l'activité aurait dû corrélativement diminuer en 2014 : ce ne fut donc pas le cas. Enfin, le fonctionnement de cette mission a fait l'objet de très importants progrès qualitatifs : les relations partenariales ont été restaurées.

DDCSPP – Sécuriser les procédures de contrôle

Axés dans un premier temps sur les processus opérationnels (missions d'inspection, enquête et contrôle), les dispositifs qualité s'étendent désormais aux processus de management (pilotage des services) et missions support (Ressources humaines et autres missions transversales), sur la base des référentiels ISO 9001 et 17 020. Le but d'une telle démarche, permettant de sécuriser les procédures des services de contrôle, est d'assurer à nos concitoyens la mise sur le marché de produits alimentaires ou non alimentaires et de services, sains et loyaux.

Les actions en 2014 ont essentiellement porté sur l'actualisation et la diffusion auprès de l'ensemble de la

communauté de travail concernée de la DDCSPP, des mises à jour des documents qualité (procédures, instructions, enregistrements), le reportage des actions auprès de la Direction (Revue de direction, plan d'actions annuel), la prise en compte des dysfonctionnements et la préparation des audits internes. Un audit a été réalisé le 11/12/2014 concernant les aspects « Qualité et Contrôle de la Première Mise sur le Marché » (CPMM). Il a permis de mesurer le bon niveau d'implication de la structure dans le domaine concerné.

Perspectives 2015 : Poursuivre la mise en œuvre des nouvelles procédures et instructions. Un audit doit également se dérouler au printemps 2015 sur le volet DGAL (Services Santé animale et sécurité sanitaire des aliments), afin de poursuivre l'amélioration continue dans le sens de la démarche qualité.

Le développement de la vie associative, l'accompagnement de la formation des bénévoles

Dans le cadre de la promotion et du développement des pratiques associatives, la DDCSPP a poursuivi son soutien en faveur de la vie associative nivernaise :

- soutien aux têtes de réseau et fédérations associatives (27 000 €)
- soutien aux projets associatifs transversaux (10 513 €)
- soutien à l'emploi associatif (15 postes FONJEP Éducation Populaire pour 10 7000 €).

Concernant les postes FONJEP, un important travail d'évaluation a été mené en 2014 permettant la mise en place d'une gestion plus dynamique de ce dispositif et d'une stratégie départementale de redéploiement.

La DDCSPP s'est impliquée dans l'accompagnement et la formation des bénévoles en conseillant directement 231 associations en 2014 (69 en 2013). Elle s'est également appuyée sur le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles et sur les 4 associations qui en portent la mission pour le territoire nivernais. La DDCSPP a renforcé son rôle de pilote du dispositif, en structurant et en valorisant son action (communication média, développement d'un site internet/outils de communication).

La protection économique des consommateurs

La population de la Nièvre vieillit et le revenu moyen par habitant est le plus bas de la Bourgogne. Souvent plus vulnérables, les consommateurs méritent une protection particulière, notamment sur les postes budgétaires les plus sensibles, et dans les zones rurales à faible offre commerciale. De nouvelles pratiques fragilisent les consommateurs, comme les achats sur le web, des offres de service naissantes (le « drive », l'économie renouvelable) et encore peu réglementées (les e-cigarettes par exemple). Le ralentissement de l'économie, notamment dans le secteur du BTP, conduit par ailleurs des démarcheurs à exercer une pression forte (pratiques dites agressives) notamment auprès des personnes âgées afin de les « forcer » à signer des contrats, avec le plus souvent des demandes de crédits les conduisant au surendettement.

« Permanence conso » : La DDCSPP organise tous les mercredis après-midi dans ses locaux et par téléphone, une permanence spécialisée dans le secteur relevant du droit de la consommation.

Au-delà des plaintes traditionnelles (automobiles, pratiques trompeuses ou réparations à domicile), la DDCSPP est toujours destinataire de nombreuses plaintes dans le domaine de la téléphonie mobile et les litiges faisant suite à des commandes sur le net.

La DDCSPP 58 a renforcé en 2014 ses actions dans les domaines suivants :

- le secteur de l'immobilier et des crédits associés, qui représente une part importante des frais des ménages, a fait l'objet d'enquêtes, avec échanges réguliers d'informations avec la Préfecture, notamment concernant les agences immobilières. Douze contrôles ont été réalisés, donnant lieu à 5 avertissements (changement de lieu du siège social de l'entreprise sans en informer les services préfectoraux, anomalies concernant les tarifs, en agence, sur les journaux et sur les sites web) ;
- le secteur du transport avec d'une part, une enquête en matière d'enseignement de la conduite et, d'autre part, des contrôles des réparateurs automobiles (nombreux avertissements en raison

de non respect des règles d'information des consommateurs);

- le secteur de l'hébergement touristique, notamment dans le Morvan, élément de valorisation du département. Plusieurs plaintes ont fait l'objet de contrôles, la plupart concernant l'écart entre ce qui était annoncé sur les prospectus, descriptifs ou sites web et l'état réel du classement de l'établissement ou des équipements (hôteliers, sportifs, de loisirs) ;
- le secteur de l'économie renouvelable avec notamment le contrôle du respect des règles d'étiquetage énergétique des équipements électroménagers et électroniques (nombreux avertissements en raison de la relative méconnaissance des règles par la grande distribution) et des allégations environnementales dites globalisantes (allégations sur le commerce social et éthique, mentions sur le caractère « bio », écologique ou naturel de produits en vue d'une économie alternative) ;
- La sécurité des produits (plans de surveillance communautaires : jouets, matériel électrique) et services non alimentaires (bronzage en cabines UV, aires collectives de jeux). Le contrôle des luminaires a permis de constater de nombreuses anomalies, dont la mise en vente de luminaires non conformes et dangereux (analyses par le laboratoire SCL 69) ayant conduit à des injonctions, destructions volontaires et un procès verbal avec saisie pour un magasin importateur du Maroc ne voulant pas retirer ses articles de la vente ;
- la gestion des retraits et des rappels de produits dangereux, dont ceux liés aux informations du système d'alertes communautaire et ceux prélevés localement.

2 enquêtes particulières ont été menées dans le secteur **des auto-écoles** et de la **chimie**.

Pour les auto-écoles, les contrôles ont donné lieu à des avertissements dans la plupart des cas, en raison notamment de la présence de clauses interdites ou abusives dans les contrats, de pratiques de frais de restitution et transfert de dossier de l'élève, interdites désormais, ou encore d'absence de règlement intérieur et de défauts sur les contrats (pas de signature, pas de dates d'agrément, pas de détails du programme de formation, aucune information sur les modalités de paiement et la compagnie d'assurance etc...). Les 8 établissements contrôlés ont bien mis en œuvre depuis les mesures correctives exigibles.

Pour le secteur de la chimie de nombreuses anomalies ont été constatées en matière de classement, étiquetage et emballage des mélanges classés comme dangereux au sens du Règlement (UE) dit REACH, mais aussi des conditions générales de vente de ces sites web marchands non conformes à la loi Hamon, le tout donnant lieu à avertissements ou injonctions administratives. De même pour les produits phytopharmaceutiques. Ces enquêtes seront poursuivies en 2015.

Perspectives 2015: Les actions de contrôle viseront les secteurs suivants dans la perspective de protéger les publics les plus vulnérables : rachat d'or, pratiques promotionnelles dans la Grande Distribution et analyse de la réalité des avantages mis en avant, prix des médicaments non remboursés, optique et lunetterie, vente de véhicules neufs et d'occasion, dépannage « en informatique », dépannage à domicile, qualité et sécurité de l'hébergement touristique notamment dans le Morvan.

Les actions seront par ailleurs maintenues et renforcées dans le secteur immobilier afin notamment de mieux protéger les acquérants à la propriété, mais aussi pour les travaux de réparation et les équipements en énergies renouvelables. Dans le secteur des produits chimiques les contrôles seront maintenus notamment pour ce qui concerne la conformité des étiquetages.

UT DIRECCTE – Information et conseil de la législation au droit du travail

L'unité territoriale Nièvre de la DIRECCTE a pour mission de faciliter l'accès au droit du travail. Elle a répondu à plus de 5 900 demandes de renseignements, que ce soit par téléphone (plus de 4 440 appels), en face à face (plus de 1280 rendez-vous) ou par courriel ou courrier (plus de 200 réponses écrites).

Le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONACVG)

Le Service départemental de l'ONACVG tient à jour l'annuaire de toutes les associations d'anciens combattants et patriotiques. Il réalise tous les mois une feuille d'information à destination de toutes les administrations et associations concernées. Le Service départemental de l'ONACVG anime le réseau de ces associations et demeure leur interlocuteur privilégié.

Au 31 décembre 2014, 102 dossiers de demande de Titre de Reconnaissance de la Nation et/ou Carte du Combattant ont été reçus par le Service départemental de la Nièvre.

La Collecte 2014 de la Nièvre en faveur de l'œuvre Nationale du Bleuet de France s'élève à 19 426 €.

Ce résultat place le département de la Nièvre parmi les 15 départements les plus généreux de France.

Le service a en outre accordé à ses ressortissants 295 aides en 2014, représentant une somme de 102 573 € (difficultés financières et maintien à domicile de personnes).

Le Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine (STAP)

En 2014, le STAP de la Nièvre a amélioré son action en faveur des publics par un renforcement de sa présence sur le terrain. 34 permanences ont été tenues dans les collectivités locales à Nevers, La Charité sur Loire et Donzy. En outre, il a participé pour apporter aux collectivités locales une expertise collective à 8 ateliers d'aménagement associant la DDT, le CAUE, des architectes et des paysagistes.

Le STAP assure le suivi de 371 monuments historiques de la Nièvre et des objets mobiliers.

En outre, il participe à la gestion et à l'animation des sites protégés, du Parc naturel du Morvan, et à la mise en œuvre des politiques de développement durable, d'accessibilité, de la loi sur la publicité et les enseignes. Le STAP a réalisé rencontré in situ les porteurs de projets au cours de de 110 tournées et 132 rendez-vous.

Les Archives départementales de la Nièvre

Le contrôle scientifique et technique exercé par le directeur des Archives départementales sur les archives publiques participe à la modernisation des services de l'Etat, dans la mesure où il vise aussi à optimiser la gestion de l'information et du cycle de vie des documents administratifs.

L'année 2014 marquée par les élections municipales a permis de reprendre contact avec l'ensemble des communes du département, la Nièvre ne comptant que douze communes de plus de 2 000 habitants, seules deux ayant un service d'archives constitué, la demande de conseils est très soutenue.

Les Archives départementales en quelques chiffres :

- 19 432 mètres linéaires d'archives,
- 474 ml de versements administratifs dont 220 ml d'archives notariales,
- 47 inspections, visites communales ou dans les services,
- 8 visas représentant plus de 2 000 mètres ml éliminés réglementairement.

Depuis la livraison du bâtiment reconstruit, en mars 2013, la dynamique des versements ne s'est pas démentie.

Perspectives 2015 : Les Archives départementales auront à collecter et à traiter des fonds importants récemment versés : plans du cadastre napoléonien mais également versement du cabinet du Conseil général.

Il poursuivra le travail auprès des communes et des communautés de communes : visites d'inspections et de conseils, dépôts, partenariat avec l'Union amicale des maires de la Nièvre et du Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre.

Enfin, l'archivage électronique entrera, au moins en phase de test, et probablement en développement.

VI - Relations avec les collectivités locales et finances publiques

Intercommunalité

Les délibérations des établissements publics de coopération intercommunale consécutives aux élections municipales (élection du bureau, délégation de fonctions, indemnités, mise en place de commissions...) ont été contrôlées. Consécutivement à la loi du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique et à l'affirmation des métropoles (MAPTAM), les deux syndicats mixtes de pays du département ont été transformés en pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

Les communautés de communes qui souhaitent avancer vers la fusion ont été accompagnées dans leurs réflexions.

Contrôle de légalité

Au plan statistique en 2013, le volume des actes transmis à la préfecture et aux sous-préfectures est en hausse de 20,7 % avec 28 253 actes transmis contre 23 047 en 2013. Cette augmentation importante provient des élections municipales de mars 2014 à la suite desquelles les collectivités ont dû prendre des actes (élection des adjoints, délégations et indemnités de fonctions, mise en place de commissions...). 59 recours gracieux ont été adressés et 42 lettres pédagogiques contre 20 lettres d'observations et 8 recours gracieux en 2013, l'augmentation est due au nombre supérieur d'actes transmis par les collectivités.

Un acte a été déféré au tribunal administratif en 2014, la chambre régionale des comptes a été saisie pour 7 actes budgétaires.

En 2014, le bureau des collectivités locales de la Préfecture a organisé avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les élections dans ce service suite aux municipales. Il a également participé, en liaison avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale (FPT), à la préparation des élections du 4 décembre 2014 dans la FPT et a assuré la remontée des résultats au ministère.

La e-administration

La " e administration " en matière de contrôle de légalité concerne aujourd'hui, via le dispositif ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé), 92 collectivités territoriales contre 75 en 2013 soit une augmentation de 22 %.

Le nombre d'actes transmis par voie électronique a connu une augmentation de 27 % par rapport à l'année dernière (7 311 actes télétransmis en 2014 et 5 727 en 2013). 25,88 % des actes ont été télétransmis.

En outre, la transmission des actes budgétaires par la voie dématérialisée progresse. 68 collectivités ont passé une convention en ce sens alors que leur nombre était de 47 en 2013 soit une augmentation de 44 %. 226 actes budgétaires ont été transmis contre 136 en 2014 soit une augmentation de 66 %. 7,96 % des actes budgétaires ont été télétransmis.

Perspectives 2015 : Le développement du dispositif ACTES sera poursuivi.

Les dotations de l'État versées aux collectivités locales

L'État a attribué 183 422 195 € de dotations aux collectivités de la Nièvre en 2014, en baisse de 2,1 % par rapport à 2013. Les plus importantes sont la dotation globale de fonctionnement (DGF) du département qui s'élève à 64 567 912 € et la DGF des communes 41 302 775 €.

En outre, le département de la Nièvre a reçu pour l'année 2014, 3 245 991 € au titre du fonds de solidarité en faveur des départements.

Autres financements

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a pour objectif de financer la réalisation d'investissements ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et

touristique. La commission d'élus de la DETR, renouvelée par arrêté préfectoral du 10 juillet 2014, s'est réunie à 2 reprises en 2014 pour définir les opérations éligibles ainsi que les taux d'intervention, pour donner un avis sur les projets dont la demande de subvention est supérieure à 150 000 € et pour analyser le bilan d'utilisation des crédits accordés. Au cours de l'année 2014, 144 projets ont été programmés pour un montant global de 5 802 197 €.

Par ailleurs, 649 421 € ont été consacrés aux subventions exceptionnelles du ministère de l'Intérieur.

Finances publiques

En 2014, le réseau des comptables de la DDFIP de la Nièvre a contrôlé et procédé au paiement, à l'encaissement des recettes et a tenu la comptabilité de 1 213 budgets locaux.

437 470 titres de recettes ont été pris en charge par les postes comptables du département en 2014 et 541 389 mandats ont été émis, contrôlés et payés. Le suivi du taux de recouvrement des produits locaux (98,42 % en 2014 sur exercice 2013) constitue un des objectifs majeurs de la DDFIP.

La DDFIP a procédé en 2014 à l'arrêt et au visa des comptes de gestion sur chiffres de l'exercice 2013 des comptables publics. Ainsi, 94,68 % des comptes de gestion sur chiffres ont été remis aux ordonnateurs du département avant le 15 mars 2014, permettant à ces derniers de connaître de manière anticipée leurs résultats et d'élaborer un budget 2014 sincère et fiable.

La tenue des comptes a été réalisée avec un souci constant de maintien et de renforcement de la qualité comptable dans le but ultime à moyen terme de certification des comptes du secteur public local. Afin de promouvoir la qualité, l'efficacité et la modernisation des collectivités, 5 engagements partenariaux ont été signés entre la DDFIP et les collectivités et établissements publics locaux.

Le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) au service des collectivités locales

Pour éclairer les élus locaux dans leurs choix fiscaux, en leur permettant de contrôler les éléments d'assiette et la cohérence des produits perçus en matière de fiscalité directe locale, la DDFIP remet à chaque collectivité, tous les ans, les données détaillées qui la concernent. La transmission des données, historiquement réalisée sur papier, s'est peu à peu modernisée pour laisser place au cédérom puis à l'envoi par messagerie. Depuis fin 2012, une étape supplémentaire a été franchie avec la mise à disposition des fichiers fiscaux sur un portail Internet sécurisé, le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP).

Ainsi, les fichiers fiscaux de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), les fichiers de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), les fichiers de rôles de taxes foncière et de cotisation foncière des entreprises (CFE) ont pu être mis à disposition des collectivités locales concernées sur le PIGF. En 2014, de nouveaux fichiers (rôles TH, rôles de la taxe sur les logements vacants (TLV), descriptif des locaux imposés à la TH (1386-TH), descriptif récapitulatif des bases définitives du rôle général de CFE (1081 CFE B)) ont été livrés sur le portail.

Par ailleurs, afin de répondre aux attentes des élus locaux en matière de conseil financier et fiscal, les bases d'imposition doivent être communiquées rapidement aux collectivités locales. Cette année encore, dans le département de la Nièvre, les notifications des états 1259 sont intervenues dans les délais impartis, le 6 mars 2014 pour les communes et le 14 mars pour les EPCI. A partir de 2015, ils seront directement accessibles sur le PIGF. Un test a toutefois été réalisé en avril 2014 avec la mise à disposition des états 1259 sur le portail ce qui a permis de sensibiliser les collectivités locales à ce mode de diffusion. Ainsi, cette année, 50 % des collectivités ont téléchargé l'état 1259 TEOM via le PIGF.

L'effort pour donner un maximum d'informations aux collectivités locales s'est accompagné d'une importante campagne d'aide au téléchargement des fichiers sur le portail.

Le service "fiscalité directe locale" a par ailleurs produit en 2014 des études fiscales destinées aux communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ; projets de fusion de communes ou d'EPCI, changement de régime fiscal d'EPCI.

Dématérialisation des échanges comptables dans le secteur public local

L'année 2014 a été marquée par une évolution réglementaire majeure qui a nécessité une importante mise aux normes des logiciels financiers des collectivités et EPL et au-delà, de profondes évolutions des pratiques professionnelles tant pour les services ordonnateurs que pour les comptables.

Il s'agit, pour l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux de la mise en place du nouveau protocole d'échanges informatiques de données financières et comptables entre l'ordonnateur et le comptable public appelé PES V2 (Protocole d'Echanges Standard version 2), obligatoire à compter du 1er janvier 2015, en remplacement des divers protocoles d'échanges jusqu'alors utilisés. Cette échéance est le fruit d'une volonté partagée par l'ensemble des acteurs concernés d'aboutir à la dématérialisation totale des documents de la chaîne comptable et financière des collectivités et établissements publics locaux. Le PES V2 est l'outil permettant cette dématérialisation dans des conditions optimales tout en renforçant la qualité et la fiabilité des informations échangées entre les différents acteurs.

La dématérialisation des échanges comptables dans le secteur public local concerne **630 millions de feuilles A4** (documents budgétaires, titres, mandats, bordereaux et pièces justificatives) transitant chaque année des ordonnateurs vers les comptables publics et les Chambres régionales des comptes.

L'implication très forte des services de la DDFIP et du réseau des comptables aux côtés des collectivités et établissements publics du département (environ 480 collectivités principales actives) a permis de passer en 2014 au PES V2 plus de 420 collectivités soit près de 89 % de l'ensemble (pour mémoire : seulement 12 collectivités au PES V2 au 31/12/2013). Le département se caractérise par ailleurs par un taux de dématérialisation des pièces justificatives de près de 100 % et par un taux d'utilisation de la signature électronique des bordereaux de mandats/titres de près de 50 %, contre moins de 30 % au niveau national (il faut rappeler que seul le changement de protocole était obligatoire et que la dématérialisation des pièces justificatives comme l'utilisation de la signature électronique des bordereaux sont facultatives). Cette action se poursuit en 2015 principalement en direction des hôpitaux qui n'ont pas pu être au rendez-vous suite au retard pris par leurs éditeurs de logiciels comptables.

Prestations d'expertise financière au profit des collectivités locales.

30 analyses financières ont été réalisées, remises et présentées par les comptables publics du réseau de la DDFIP aux ordonnateurs du secteur public local.

Le réseau SCORE a permis de détecter 14 communes et 5 établissements publics de coopération intercommunale (Communautés de communes) en difficulté financière. Des rencontres ont été organisées sous l'égide de la Préfecture avec les comptables et les ordonnateurs concernés afin de trouver des solutions pérennes et améliorer la santé financière de leur collectivité ou établissement public local. Cette coopération se poursuivra en 2015.

VII - Éducation, jeunesse et sports, culture

L'éducation scolaire

La population scolaire de la Nièvre :

15 982 élèves sont scolarisés dans 274 écoles et établissements publics et privés.

Établissements	Public	Privé	Total	Effectif 2013	1 ^{er} degré	2 ^{ème} degré	Total
Écoles	217	6	223				
Collèges	30	4	34				
Lycées	10	5	15				
TOTAL	257	17	272				
				Public	8410	5463 dont 514 étudiants	13 873
				Privé	931	1178 dont 129 étudiants	2 109
				Total	9341	6641	15 982

La baisse globale des effectifs se poursuit et les taux d'encadrement restent favorables : 22,06 élèves par classe dans le premier degré et 22,72 élèves par division en collège, pour le lycée le nombre d'heures par élève est de 1,861.

Mise en place des rythmes scolaires

Sur les 161 communes possédant au moins une école publique dans le département, 90 se sont engagées dans la réforme des rythmes scolaires (RRE) en septembre 2013, ce qui représente 67 % des élèves scolarisés et 56 % des communes.

6 communes ont déposé des demandes d'expérimentation (une commune libère le mardi après-midi et cinq autres le jeudi) prévues par le décret du 7 mai 2014 concernant des autorisations d'expérimentation. 19 communes ont effectué une demande de dérogation horaire. Cela correspond à peine à 2,6 % des élèves du premier degré. **Aucune des demandes ne concerne l'organisation de la semaine et aucun élève ne travaille le samedi matin.**

Le dispositif « plus de maîtres que de classes »

Ce nouveau dispositif relevant de la prévention de la difficulté scolaire s'inscrit dans la dynamique de Refondation de l'école. A la rentrée 2013, dix enseignants ont été affectés sur ce dispositif et interviennent dans 26 écoles de la Nièvre. Ce dispositif a été reconduit en 2014

Dix-sept communes appliquant la réforme des rythmes scolaires depuis septembre 2013 ont demandé, une modification du projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2014 mais sans que cela ne rentre dans le cadre d'une demande de dérogation, essentiellement pour prendre en compte les contraintes liées aux transports scolaires et au système de restauration.

Dans le cadre du soutien à la réforme des rythmes éducatifs (RRE) et des projets éducatifs de territoire (PEDT), la DDCSPP (service « jeunesse, sport et vie associative ») anime un groupe de travail avec la CAF et la DSDEN. La validation des PEDT (47 projets validés en 2014) et la territorialisation des actions constituent les axes de travail entamés par les membres du groupe. Les relations tissées ont participé activement à rapprocher les services sur des objectifs communs, d'entendre les acteurs de terrain et les élus, et de réguler certaines situations locales.

La réforme des rythmes et la mise en place des nouvelles activités périscolaires (NAP) dans les communes du département se heurtent à des inégalités territoriales. Dans un souci de péréquation, la DDCSPP a élaboré une stratégie volontaire d'accompagnement, d'appui et une offre de formations en partenariat avec la FOL58, l'UFOLEP et l'USEP, la Fédération des Centres Sociaux, les Francas, les PEP, le CDOS et l'ADESS. L'objectif est d'offrir un panel de services afin de soutenir la qualité éducative sur les nouveaux temps créés. Les territoires cibles sont les 20 communes signataires des PEDT, les communes dépourvues d'une équipe d'animation professionnelle et les communes à faible valeur ajoutée éducative.

La scolarisation des élèves de moins de trois ans

Il n'est pas prévu d'ouverture de classes pour les « moins de trois ans », le département possède déjà un

taux de scolarisation convenable 16,11 % même s'il a légèrement baissé la rentrée scolaire 2014. Le P/E de la Nièvre permet d'accueillir encore des deux ans à la fois dans les Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) mais également dans la plupart des autres territoires. L'accompagnement des équipes sur ce thème se poursuit.

Orientation et résultats scolaires

L'orientation : en collège, les taux de redoublement sont en baisse, excepté au niveau 6^{ème}. Cependant, à tous les niveaux, les taux de redoublement sont inférieurs aux taux académique et national. En fin de 3^{ème}, le taux d'orientation vers la seconde générale et technologique (2^{nde} GT) est en hausse conséquente (68,7 % ; + 6,2 pts), alors que le taux académique n'a progressé que de 1,2 pt (71,5 %). Le taux national a également progressé (67,1 % ; + 0,8 pt). L'écart avec le taux académique s'est donc réduit sensiblement (- 2,8 pts contre - 7,8 pts en 2013) et le taux départemental est devenu supérieur au taux national.

A l'issue de la classe de 2GT, le taux de passage en 1^{ère} continue de progresser (89,7 % ; + 3 pts - taux académique : 89,3 % ; + 0,6 pt). Le taux de non passage (redoublement et réorientation) baisse donc très sensiblement (10,3 % ; - 3,4 pts), alors que le taux académique baisse moins fortement (10,8 % : - 1,8 pt).

Choix d'orientation : le nombre de vœux 1 émis pour la seconde professionnelle et la première année de CAP est en forte baisse (- 97 vœux), et liée à la hausse très sensible de l'augmentation du taux de passage vers la seconde générale et technologique.

Les Baccalauréats professionnels et CAP de la production ont connu une forte baisse des demandes (taux d'attractivité : 1 contre 1,26 candidat pour une place en 2013). Malgré la réduction de la capacité d'accueil dans les spécialités de la production, le nombre de places vacantes est en forte hausse. **Seuls le bac pro maintenance de véhicules automobiles et le CAP pôle métal ont suscité plus de candidatures que de places.** Les bac pro technicien d'usinage et procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons sont très peu attractifs.

Le domaine des services a connu également une baisse de son taux d'attractivité (1,48 contre 1,64 candidat pour une place en 2013), alors que la capacité d'accueil était en légère hausse, suite à l'ouverture du bac pro hygiène, propreté, stérilisation. **Les bac pro rares (boulangier-pâtissier, métiers de la sécurité, conducteur transport routier marchandises) sont toujours les plus attractifs.** Les demandes vers le bac pro commerce sont en baisse, alors que les bac pro logistique, commercialisation et service en restauration et hygiène, propreté, stérilisation ont attiré peu de candidats.

Les examens : le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) série Collège a très légèrement baissé (résultats provisoires : 85,1 % ; -0,4 pt), alors que le taux académique a baissé sensiblement (84,6 % : - 2,6 pts). Le taux national est en légère progression (résultats provisoires : 85,9 % : + 0,3 pt). 91,3 % des élèves de 3^{ème} de collège ont validé le palier 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture contre 90,6 % au niveau académique.

Le taux de réussite au DNB, série Professionnelle, présenté par les élèves de 3^{ème} prépa-pro, a légèrement progressé (résultats provisoires : 76 % ; + 2,3 pts). Le taux académique a également progressé (80,2 % : + 2,3 pts). Le taux départemental reste inférieur au taux académique, et devient inférieur au taux national, par ailleurs en hausse (résultats provisoires : 78,4 % : + 4,2 pts). **78,2 % des élèves de 3^{ème} prépa-pro ont validé le socle commun de connaissances, de compétences et de culture contre 81,6 % au niveau académique.**

Les taux de réussite aux baccalauréats professionnel, technologique et général sont très satisfaisants.

Le taux de réussite au baccalauréat professionnel continue de progresser sensiblement (85,6 % : + 4,3 pts), et est supérieur de 1,8 pt au taux académique (83,8 %) et de 3,8 pts au taux national qui progresse (81,8 %).

Le taux de réussite au baccalauréat technologique a de nouveau bondi (93,4 % : + 5 pts), et reste supérieur aux taux académique et national, en hausse (académie : 91,4 % - + 4,8 pts ; national :

91 % : + 4,3 pts).

Le taux de réussite au baccalauréat général continue de progresser pour la quatrième année consécutive (92,1 % : + 2,7 pts). Il devient supérieur aux taux académique et national, en baisse (académie : 91,6 pts : -0,3 pt et national : 90,9 % : - 1 pt).

La lutte contre le décrochage scolaire

Le système d'échange interministériel d'informations (SIEI) permet d'obtenir deux fois dans l'année scolaire la liste des élèves (novembre et avril) qui ont été repérés comme décrocheurs ou ont arrêté leur scolarité avant d'obtenir une qualification. Après les croisements de bases réalisés en avril 2014 et en novembre 2014, le décrochage dans le département a concerné 1 203 jeunes. 72 % des jeunes sont issus d'un établissement de l'éducation nationale, 10 % d'un établissement privé sous contrat et 18 % d'un établissement agricole.

3 plate-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs ont été créées dans le département. Leur zone d'intervention se calque approximativement sur le territoire des Pays. Durant l'année scolaire 2014, 1203 jeunes ont été signalés décrocheurs. Après vérification des listes avec les partenaires (agriculture, CFA, Mission locale, E2C...), il s'avère que 737 jeunes devaient être contactés, les autres (466) étant soit en formation, soit accompagnés par une mission locale, soit inscrits dans un organisme de formation (continue, E2C...).

Sur les 737 jeunes contactés (téléphone, courrier) :

- 333 ont une solution (jeunes scolarisés, apprentis, stagiaires de la FC, ou diplômés) :
- 101 ont été contactés sans résultat : 58 sont injoignables (numéro téléphone plus attribué, n'habite plus à l'adresse indiquée, n'ont pas répondu), 43 ont refusé la prise en charge,
- 83 jeunes ont été accompagnés (MILO, MLDS, CIO, service civique)
- 133 jeunes sont revenus en formation, initiale ou continue, ou sont entrés en insertion : dont 25 retours en FI sous statut scolaire, 46 sous statut d'apprenti, 32 en contrat de travail.
- Les autres jeunes (87) ne relèvent pas de la plate-forme du département et ont été adressés à la PSAD liée à leur domicile (dans le Cher, Saône-et-Loire, région parisienne...).

Internats d'excellence et cordées de la réussite

27 places d'internat sont labellisées dans le département de la Nièvre pour accueillir des élèves issus des quartiers politique de la ville, dans 5 établissements. A la rentrée 2015, 9 étaient occupées (4 au collège de Château-Chinon, 1 au collège de Luzy, 3 au lycée de Château-Chinon, 1 au lycée Jules Renard).

Un montant de 14 000 € a été accordé pour financer la cordée de la réussite « CAP vers le SUP » de Nevers pour l'année scolaire 2013/2014. Cette cordée ouverte à la rentrée 2011, a fédéré une école d'ingénieur (ISAT), 3 lycées et 4 collèges. 350 élèves en ont bénéficié dont 175 issus des quartiers.

L'accompagnement des familles dans leur rôle de parents

Des dispositifs partenariaux d'aide à la parentalité sont mis en place dans les quartiers politique de la ville de l'agglomération de Nevers en lien avec les établissements scolaires. Ils ont pour but de soutenir les parents dans l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants, de leur permettre une meilleure intégration dans diverses activités liées à la parentalité, de trouver des éléments de réponse à leurs difficultés relationnelles avec les établissements scolaires et de s'investir dans la socialité de leurs enfants.

Les initiatives en faveur de la jeunesse

Professionnalisation et développement de l'emploi des jeunes dans les secteurs des métiers de la Jeunesse et du Sport

La DDCSPP contribue au développement des emplois d'avenir en assurant la promotion et

l'accompagnement auprès du tissu associatif nivernais dans les champs jeunesse et sport. Les objectifs fixés en début d'année ont été dépassés et les associations nivernaises ont pleinement profité de ce dispositif d'aide à l'emploi (18 créations d'emploi dans le champ du sport et 85 dans le champ de la Jeunesse et de l'éducation populaire). Le service a largement contribué à un déploiement efficient en détectant les éventuels bénéficiaires associatifs et en les accompagnant tout au long de la mise en œuvre de la demande (réflexion sur le projet associatif, sur la pérennisation financière de l'emploi, sur les perspectives de formation du salarié). Les emplois d'avenir sont pour le mouvement associatif nivernais une opportunité. Au cours de l'année 2014, un travail de proximité avec les acteurs de la mission locale a été instauré afin de croiser l'instruction administrative avec nos connaissances plus techniques des associations.

Le dispositif des contrats aidés, « Plan Sport Emploi » (PSE), contribue à la promotion et à la pérennisation de l'emploi dans le mouvement sportif. En 2014, douze PSE sont recensés dans la Nièvre, soit un montant de crédits mobilisés de 77 710 euros. L'aide ponctuelle (16 250€ en 2014) a également permis à l'État de soutenir l'emploi qualifié dans la Nièvre. Cette aide représente 21 % des crédits CNDS (centre national pour le développement du sport) délégués à la Nièvre. La DDCSPP a également contribué au développement des emplois d'avenir en assurant la promotion et l'accompagnement auprès du tissu associatif nivernais dans les champs jeunesse et sport.

Les certifications et les formations aux métiers du sport en 2014 :

- 21 personnes ont obtenu le Brevet National de Sauvetage et de Secourisme Aquatique (BNSSA),
- 16 candidats ont obtenu Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (CAEPMNS),
- 100 personnes ont réussi les épreuves du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs

42 accueils collectifs de mineurs ont été inspectés ou contrôlés avec ou sans hébergement pendant les périodes des loisirs ou des congés scolaires sur les 48 visites initialement prévues. La DDCSPP a élaboré un plan départemental de protection des mineurs en ACM de manière à assurer la sécurité des mineurs par la mise en œuvre des priorités départementales et des objectifs départementaux du Plan Régional Interministériel d'Inspection, de Contrôle et d'Évaluation (PRIICE), et par le déploiement de plans de contrôles préventifs (2 réunions d'informations par an - avant et après les vacances d'été - et l'accompagnement des organisateurs et des équipes d'animations).

La plate-forme départementale « Accompagnement des jeunes » poursuit la mise en œuvre de la démarche «Quali'accueils 58 » avec la présentation de la démarche qualité (réunion organisée en avril 2014), le suivi des contrats d'objectifs des 4 structures d'accueil de loisirs (Médio Accords de Loire, centre social de Luzy, Médico Sciences Environnement et centre social de Fourchambault) entrées dans la démarche en 2013 et l'accompagnement de 3 autres nouvelles structures (centre social de Châtillon-en-Bazois, Mairie de Varennes-Vauzelles et Mairie de Pougues-les-Eaux) entrées en 2014.

Protection judiciaire de la jeunesse

La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) détient la mission opérationnelle d'assurer directement ou par délégation la prise en charge éducative des mineurs et jeunes majeurs qui font l'objet d'une décision judiciaire.

La PJJ de la Nièvre a exercé 485 mesures en milieu ouvert et investigations concernant 372 jeunes (contre 515 mesures en 2013).

L'Unité Éducative d'Hébergement Diversifiée (UEHD-R) de Nevers, qui est une des unités de l'établissement de placement éducatif (EPE) de la Bourgogne Ouest d'Auxerre, a été saisie pour l'exécution de 52 Ordonnances Placements Provisoires (OPP) (concernant 36 jeunes), tous au pénal (contre 35 OPP en 2013). Sur ces 52 OPP, 12 d'entre elles ont relevé d'une prise en charge individualisée de type Foyer Jeunes Travailleurs ou appartement partagé et 10 en Famille d'Accueil.

La PJJ dans la Nièvre, c'est aussi une Unité Éducative d'Activité de jour qui accueille des jeunes dans un cadre pénal, civil mais aussi hors mandat (notamment des jeunes de la classe relais du collège des

Loges).

La PJJ Nièvre s'est aujourd'hui bien identifiée auprès des partenaires institutionnels et apporte son expertise en matière de protection et d'intégration de la jeunesse dans la vie de la cité dans les domaines de la santé, de la politique de la ville, de la Culture, de l'éducation et de la citoyenneté.

Promotion et développement des pratiques sportives et socioculturelles

Le développement des pratiques sportives

La Nièvre est le premier département de Bourgogne en termes de licenciés par rapport à sa population. Le sport est porteur d'enjeux fondamentaux pour l'avenir de la société française, vecteur de cohésion sociale, porteur d'une éthique, favorisant la socialisation des jeunes par les apprentissages et le bien-être d'une population en bonne santé. L'État est le garant de ces objectifs. En 2014, l'objectif prioritaire était de réduire les inégalités d'accès au sport en s'appuyant sur différents leviers tels que le développement de l'emploi sportif qualifié, une offre sportive diversifiée et mieux répartie sur le territoire.

Les crédits dans la Nièvre en 2014, ont été employés de la façon suivante :

- 353 211 € pour la part dite traditionnelle du CNDS. La priorité a été l'aide aux disciplines en difficulté et aux clubs évoluant en milieu rural;
- 93 960 € ont été consacrés à l'emploi « sportif ».

La sécurité des pratiquants

En 2014, 56 contrôles d'établissements d'activités physiques ont été réalisés dont 12 contrôles avec des agents de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes. Les visites n'ont engendré que de simples recommandations. Les observations réalisées aux cours des contrôles relatifs aux activités nautiques sur la rivière du «Chaloux» ont amené les services de la DDCSPP à formuler une demande de classement de cette rivière auprès de la Fédération française de canoë kayak.

Un accent particulier a été mis sur les baignades et les piscines dans les visites et contrôles des établissements d'activité physique et sportive (EAPS) en 2014. 69 cartes professionnelles d'éducateur sportif ont été délivrées et/ou renouvelées en 2014. 19 attestations d'éducateurs stagiaires ont été délivrées. La qualification et l'honorabilité des éducateurs sportifs sont vérifiées.

Le développement et le soutien à la vie associative

Dans le cadre de la promotion et du développement des pratiques associatives, la DDCSPP a poursuivi son soutien en faveur de la vie associative nivernaise :

- soutien aux têtes de réseau et fédérations associatives (27 000 euros)
- soutien aux projets associatifs transversaux (10 513 euros)
- soutien à l'emploi associatif (15 postes FONJEP Éducation Populaire pour 10 700 euros).

La DDCSPP a également porté la mise en place, en partenariat avec l'association « Recherche et Solidarités », d'un panorama de la vie associative nivernaise. Concernant les postes Fonjep JEP, un important travail d'évaluation a été mené en 2014 permettant la mise en place d'une gestion plus dynamique de ce dispositif et d'une stratégie départementale de redéploiement.

Service civique

Ce dispositif a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à tous les jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service de l'intérêt général. En 2014, concernant le département de la Nièvre, une trentaine d'organismes agréés ont accueilli 120 jeunes.

La DDCSPP s'est assurée de la mise en place des formations à destination des jeunes en service civique (la formation civique et citoyenne : 2 sessions de 3 jours organisées par la FOL et le PSC1 : organisées par l'UDPS ou la Croix Rouge sur demande). L'objectif régional a été atteint avec 4 organismes contrôlés sur 4 prévus.

La Politique culturelle dans la Nièvre

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) met en œuvre la politique du ministère de la culture et de la communication en l'adaptant au contexte régional et départemental. Dans ce cadre, elle

étudie, conserve, valorise le patrimoine, soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres, favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique, contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente, vise l'accès de tous à la culture et à l'art, diffuse l'information utile à ses partenaires et au public.

Le patrimoine/Monuments historiques

En 2014, au total, l'enveloppe budgétaire consacrée par la DRAC Bourgogne à l'entretien et à la restauration des monuments historiques s'est élevée à 8,3 M€. 1,3 M€ ont été consacrés aux monuments historiques de la Nièvre.

Pour les *Monuments État* (cathédrale de Nevers et site archéologique de Compièrre à Champallement) : 90 000 € pour l'entretien de la cathédrale et de ses collections, 20 000 € pour l'entretien des vestiges de Compièrre, 400 000 € pour l'affectation de la 1^{ère} tranche de remontage des stalles dans le chœur gothique de la cathédrale (lancement de l'appel d'offres prévu fin 2014) et une provision de 200 000 € pour les révisions de prix et les aléas des marchés du clocher. Le chantier de restauration du clocher constitue le plus grand chantier de sculpture monumentale actuellement mené par le ministère de la Culture sur ses cathédrales (9 M€ en 3 tranches engagées entre 2010 et 2014). L'achèvement du chantier prévu au printemps 2015 pourrait donner lieu à une inauguration officielle.

Pour les *Monuments non État* : 114 000 € ont été consacrés à l'entretien des monuments et objets mobiliers non État, enveloppes qui ont permis tout au long de l'année de répondre aux besoins. 0,5 M€ ont été consacrés aux opérations d'investissement. Cette année a vu se poursuivre les opérations pluriannuelles du château de Larochemillay et de la chartreuse de Basseville, et le démarrage de 3 nouveaux chantiers : l'orgue de Cosne-sur-Loire, les églises romanes de Garchy et Montaron.

Archéologie

L'archéologie dans la Nièvre s'est enrichie des travaux menés à Bibracte, où se poursuit notamment l'exploration d'un ensemble monumental « archaïsant » à architecture de bois, probablement public, et autour du prieuré médiéval de la Charité-sur-Loire, où sont désormais identifiées 5 phases principales d'évolution du site religieux, dont la plus ancienne remonterait à l'époque carolingienne.

Les opérations d'archéologie préventive, peu nombreuses dans le département où l'aménagement du territoire est faible par rapport à l'ensemble de la Bourgogne (6,5 % des dossiers dont le Service Régional d'Archéologie a été saisi), font notablement avancer les connaissances pour la période antique : fin de la fouille du grand site culturel de Magny-Cours, fouille préalable à une construction individuelle (prise en charge par le FNAP) à Entrains-sur-Nohain, qui enrichit le dossier de cette importante agglomération antique (habitat, espaces publics et voiries, installations artisanales liées à la métallurgie du fer).

Musées

Le département de la Nièvre comporte 11 musées de France. La DRAC a apporté son soutien en 2014 à trois d'entre eux (les musées de Clamecy, Cosne-Cours-sur-Loire, La Machine). La participation financière de la DRAC s'est répartie dans différents dispositifs éligibles : prioritairement pour le récolement décennal, la conservation et la restauration des collections, les expositions et actions de services des publics. En 2014, le montant des aides de la DRAC pour les musées de la Nièvre s'est élevé à 19 360 € soit 5 % de la dotation régionale dévolue aux musées (BOP 175 et 224). En termes d'investissement, l'année 2014 a vu le démarrage du projet de rénovation de la Cité muséale de Château-Chinon, dont le Conseil Général est maître d'ouvrage (élaboration de la programmation des collections et programmation architecturale et muséographique).

Spectacle vivant

La représentation du théâtre dans le département de la Nièvre s'effectue essentiellement sur les plateaux de la scène conventionnée - Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre, et à l'Espace de Cultures de l'Abbaye de Corbigny.

La DRAC continue d'apporter son soutien aux arts de la rue qui sont très présents sur le territoire

nivernais, notamment par le biais de l'association A LARUE qui porte le festival international « Les Zaccros d'ma rue » se déroulant en juillet à Nevers et dans son agglomération, et en accompagnant le fonctionnement de la Transverse (Corbigny) via l'association Metalovoice.

Si on compte peu d'équipes artistiques théâtrales d'envergure nationale sur le territoire nivernais, il convient toutefois de noter que trois compagnies sur les neuf conventionnées dans le secteur du théâtre sont des équipes nivernaises (Compagnie Philippe GENTY, association "TéATR'éPROUVèTe", Compagnie Metalovoice). Une seule compagnie nivernaise a été soutenue au titre de l'aide à la production en 2014 (Théâtre du Caramel Foudirection Jean-Luc REVOL).

« un compagnonnage avec une jeune équipe artistique »

De 2012 à 2014, Philippe GENTY a accueilli en compagnonnage la jeune marionnettiste Yngvild ASPELI issue de l'Ecole de Charleville-Mézières (théâtre visuel/marionnette) au sein de sa structure (soutien administratif, regard artistique sur les productions, etc.). Cette aide au compagnonnage fait l'objet d'un conventionnement qui sera prolongé en 2015 afin de favoriser l'implantation de cette marionnettiste dans la Nièvre.

En danse, la Compagnie « Les Alentours Rêveurs » de Serge Ambert au sein de l'abbaye de Corbigny permet de développer la présence de cette discipline qui peine à exister dans la Nièvre (et, plus largement, en Bourgogne), d'une part, et de réfléchir au développement de l'abbaye de Corbigny comme un projet structurant pour la danse dans la Nièvre, en lien avec le Conseil départemental.

Dans le domaine musical, l'année a été caractérisée par le soutien consolidé aux activités et au projet du Café Charbon, lieu de musiques actuelles à Nevers. Le plan en faveur des musiques actuelles a ainsi permis d'abonder la subvention attribuée à ce lieu très identifié et qui a vocation à recevoir le label SMAC (Scène de Musiques Actuelles). Aussi, l'État a financé une étude de préfiguration (à hauteur de 50 K€ soit 62,5 % du coût total) qui devrait permettre aux élus locaux (ville et agglomération de Nevers) de disposer de toutes les clefs permettant d'envisager des travaux sur ce site, afin de le mettre en adéquation avec le cahier des missions et des charges relatives au soutien apporté par l'État aux structures du spectacle vivant labellisées.

Par ailleurs, l'année a vu se poursuivre la mise en œuvre du schéma d'orientation et de développement des musiques actuelles (SOLIMA) départemental, démarche partenariale définie communément par le ministère de la culture et de la communication, les collectivités et les représentants des professions du secteur. Dans la Nièvre, le SOLIMA permet plus spécifiquement d'agrèger différentes esthétiques musicales, allant des musiques traditionnelles aux musiques actuelles et de faire ainsi émerger des problématiques communes.

Cinéma et audio-visuel

Avec 9 établissements en activité (ainsi qu'un circuit de cinéma itinérant) et 23 écrans, la Nièvre est relativement peu équipée : cela peut expliquer un indice de fréquentation inférieur à l'indice national (environ 2 contre 3). Après plusieurs années de baisse, la fréquentation est remontée pour atteindre 390 000 entrées en 2013 : les chiffres 2014 (pas encore consolidés) devraient confirmer cette tendance à la hausse. Il faut cependant noter que cette hausse tendancielle s'est principalement concentrée sur le multiplexe de 10 salles à Nevers (ouvert en 2012 à la place d'un complexe de 8 salles), qui capte à lui seul environ 70 % des entrées sur le département.

En 2014, 7 établissements sont classés « art et essai ». Le cinéma de La Charité-sur-Loire reste le plus volontariste sur le plan de l'exigence culturelle, ainsi que le circuit itinérant de l'association Sceni Qua Non qui couvre une partie des zones rurales non desservies par les salles traditionnelles. Dans le cadre des subventions « art et essai » accordées par le CNC en 2014, les salles concernées ont reçu une aide totale de 55 000 € contre 45 000 en 2013, traduisant un développement très positif de ce secteur.

Diverses manifestations contribuent au développement du cinéma sur le département, notamment « Parti(e)s de campagne » à Ouroux-en-Morvan (festival de courts métrages porté par Sceni Qua Non) et « Ni vu, ni connu » à Nannay (cinéma et ruralité), toutes deux soutenues par la DRAC.

Les opérations « École et cinéma » et « Collèges au cinéma » sont coordonnées sur l'ensemble du département par l'association Sceni Qua Non, soutenue pour cette activité par la DRAC. Le lycée Alain

Colas de Nevers propose deux options cinéma (facultative et de spécialité), la DRAC soutenant leur partenaire culturel, qui est depuis la rentrée 2013-14 l'association de cinéphiles de Nevers ACNE.

Arts plastiques

La présence de l'art contemporain dans la Nièvre est essentiellement portée par le centre d'art du parc Saint Léger situé à Pougues-les-eaux (CAC). En 2014, le centre d'art a développé une programmation artistique de qualité dans son lieu d'exposition (trois expositions : deux collectives et une monographique) et accueilli un nombre important d'artistes résidents (programme de résidences secondaires de jeune création, la grande Ourse : master class en partenariat avec les écoles d'art). Le CAC a également développé une programmation hors les murs dans des établissements scolaires du département (Résidence Ecritures de lumières en photographies, Résidences excellence des métiers d'art, et galerie de collège) ainsi qu'un parcours d'art contemporain « Traucum » dans l'agglomération de Nevers (aux Archives, centres commercial, ...) et en réseau avec de nombreux partenaires. Le service des publics du centre d'art répond à de nombreuses sollicitations du département et assume une mission de ressources structurante pour les partenaires du territoire. Suite au départ de Sandra Patron, une nouvelle directrice a été recrutée : Catherine Pavlovic (Février 2015). En 2015, la DRAC souhaite procéder au renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Action de l'Office National des Anciens Combattants (ONACVG) en faveur de la transmission des savoirs de démocratisation de la culture

Le Service départemental de l'ONACVG a organisé ou a été partenaire de 14 manifestations à la mémoire du monde combattant, 23 expositions sur l'histoire et la mémoire des conflits ainsi que sur la citoyenneté. Ces expositions sont destinées à être vues par le plus grand nombre, leur vocation première est surtout pédagogique : elles s'adressent particulièrement aux collégiens et lycéens qui étudient l'histoire contemporaine.

Commémorations sur la Première Guerre mondiale et la Deuxième Guerre mondiale:

- le tocsin a sonné dans tout le département le 2 août 2014,
- un festival a été organisé au cinéma Mazarin de Nevers,
- 145 élèves ont arpenté les rues de Nevers, le 5 mai 2014, pour participer à un rallye mémoire. Entre ateliers pédagogiques et randonnée pédestre, les élèves ont découvert Nevers autrement. Face aux plaques et aux stèles, ils ont participé à des ateliers où une foule de questions aux intervenants présents sur place ont pu être posées. Cette action a été réalisée avec les partenariats actifs des associations d'anciens combattant et de la société civile.

VIII - Santé publique et sécurité sanitaire

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (ARS)

Les agences régionales de santé, créées le 1^{er} avril 2010 sont chargées de :

- mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique, en liaison avec les autorités compétentes, dans les domaines de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile ;
- réguler, orienter et organiser, notamment en concertation avec les professionnels de santé, l'offre de services de santé, de manière à répondre aux besoins en matière de soins et de services médico-sociaux, et à garantir l'efficacité du système de santé.

Cependant, dans le champ de la veille, de la sécurité et de la police sanitaires, l'ARS a un devoir d'information du préfet, de collaboration et d'exercice de prestations au profit de celui-ci pour lui permettre d'exercer ses compétences et « lorsqu'un événement porteur d'un risque sanitaire peut constituer un trouble à l'ordre public », elle est placée pour emploi sous l'autorité du préfet. En matière de santé environnementale, la loi maintient la compétence de l'État en matière de contrôle des règles d'hygiène.

Santé publique, promotion/prévention de la santé

Le contrat local de santé (CLS) est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé entre le Pays, l'ARS et les différents partenaires associés. Il vise un objectif de soutenir une dynamique locale de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

La délégation territoriale de la Nièvre a porté cette démarche auprès des trois pays suivants à partir des portraits socio-sanitaires de territoires réalisés par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) :

- le CLS du Pays Bourgogne Nivernaise signé le 8 juin 2013 entre l'ARS et le Pays a fait l'objet de plusieurs réunions de suivi,
- le CLS du Pays Nivernais Morvan a été signé le 24 avril 2014 entre l'ARS, le Pays, le Conseil Général et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- le CLS du Pays Nevers Sud Nivernais a été signé le 12 décembre 2014 entre l'ARS, le Pays, le Conseil Général, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et les communautés de commune.

Perspectives 2015 : Conduite d'une démarche visant à l'ouverture d'une maison départementale des adolescents au 1^{er} septembre 2015. La maison aura pour objectif de prendre soin et accueillir les adolescents, d'organiser l'expertise interprofessionnelle sur la situation individuelle des jeunes accueillis et garantir la cohérence des prises en charge, de constituer un lieu ressource pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence. Ce dispositif permettra à la Nièvre de se situer au même niveau que les autres départements bourguignons.

Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)

Les maisons de santé pluri-professionnelles nivernaises

Dans un contexte de crise de la démographie médicale et d'inégalité de répartition géographique de l'offre de soins en médecine de ville, l'exercice coordonné doit être perçu comme un moyen de maintenir une offre de santé sur le territoire. Ce soutien à l'exercice coordonné répond aux critères du Projet Régional de Santé.

Projet de la plate-forme d'IMPHY:

L'objectif est de parvenir à la mise en place d'un logiciel de gestion de cabinet commun aux médecins du territoire. Ce logiciel permettra le partage de dossiers de certains patients.

En mars 2014, l'ARS de Bourgogne a construit avec tous les partenaires concernés un référentiel de l'exercice coordonné destiné aux professionnels de santé, élus, instances et partenaires. Il est disponible sur le site de l'ARS et celui de la plate-forme d'appui aux professionnels de santé.

La Nièvre, très concernée par les problèmes de démographie médicale, comptait, en 2014,

11 maisons de santé pluri-professionnelles ouvertes, soit 30 % de l'équipement de la Bourgogne (37), soit près de 180 professionnels de santé (510 en Bourgogne) dont 28 médecins généralistes. Ces équipements se situent à : Saint-Amand-en-Puisaye ; Clamecy ; Varzy ; Montsauche-les-Settons ; Château-Chinon ; Moulins Engilbert ; Luzy ; Fours ; Chatillon-en-Bazois, Magny-Cours et La Charité-sur-Loire.

Perspectives 2015 : 4 autres projets de maison de santé ont eu leur projet de santé validé ou sont en cours de validation par l'ARS : Corbigny, Tannay et Lormes.

Maison des Spécialistes de Nevers : le démarrage des travaux est prévu en novembre 2015. Ce projet de maison des spécialistes vise au maintien d'une offre de spécialistes et le développement de nouveaux modes d'exercice et de coopération avec les professionnels de santé, notamment du premier recours. Elle sera située sur le site Colbert de Nevers.

Les actions de sécurité sanitaire

Veille et sécurité sanitaire

La DT ARS 58 a été fortement mobilisée au dernier trimestre 2014 sur la préparation de la réponse sanitaire au virus Ebola.

8 cas de légionellose et 3 contaminations de réseaux ont été signalés à la DT en 2014. Parmi ces 11 signaux :

- 4 ont donné lieu à une enquête environnementale afin de s'assurer que les établissements recevant du public concernés ne présentent pas de risque de contamination supplémentaire,
- 6 ont fait l'objet de recommandations la contamination ayant pour origine une installation individuelle ou inconnue,
- 1 signalement, la contamination des réseaux intérieurs des installations de la ville de Nevers a nécessité des restrictions d'usage des douches et un travail approfondi avec les services de la ville pour maîtriser les risques de prolifération.

Aucun signalement de Toxiinfections alimentaires collectives (TIAC) n'a été enregistré en 2014.

Alimentation en eau potable

L'eau est un bien indispensable à la vie et à la santé et sa distribution à la population doit présenter des conditions garantissant la sécurité qualitative et quantitative, et cette qualité constitue un enjeu majeur pour les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'eau.

A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Outre le suivi des résultats d'analyses (1 573 prélèvements sur les réseaux d'eau et captages représentant environ 50 000 résultats d'analyses en 2014), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires et l'inspection des installations.

495 signaux de non conformités ou de non respect des références de qualité, issus du contrôle sanitaire, ont donné lieu à 53 enquêtes (appels, fax) et nécessité 20 contrôles sur site. Quinze de ces signaux ont conduit à des restrictions d'usage, municipales lorsque la non-conformité se limite à un réseau associatif ou intracommunal, ou préfectorales lorsque la non-conformité concerne plusieurs communes.

En 2014, 2 procédures de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection autour des captages ayant pour but d'éviter les pollutions accidentelles des eaux destinées à la consommation humaine ont abouti, ce qui porte à 96 % le nombre de captages publics bénéficiant d'une DUP dans le département.

Enfin, le recensement des canalisations en PVC antérieures à 1980, dans le cas de la gestion des dépassements en chlorure de vinyle monomère a été effectué, avec un taux de réponse de 72 % des gestionnaires de réseaux. 39 unités de gestion sont considérées comme à risque et feront l'objet d'un renforcement du contrôle sanitaire en 2015.

Surveillance sanitaire des eaux de loisirs

La surveillance des eaux de loisirs comprend la surveillance des eaux de piscines, des zones de baignades et baignades artificielles. Assurer sa bonne qualité garantit la sécurité qualitative de ses eaux de loisirs, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixées par la réglementation. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux de baignade. Outre le suivi des résultats d'analyses (250 prélèvements d'eaux de piscines et 63 prélèvements d'eau de baignade en 2014), ce contrôle comporte le contrôle sur place du respect des dispositions législatives et réglementaires.

Piscines

La DT58 ARS a été destinataire de 202 non conformités bactériologiques ou physico-chimiques. Dans la plupart des cas, ces signaux traduisent des dysfonctionnements bénins de pH ou de désinfection pour lesquels un rappel est fait aux gestionnaires soit par téléphone, soit lors de l'envoi du bulletin d'analyses. Seuls 10 de ces signaux ont nécessité une visite sur site et aucun arrêté de restriction des usages n'a été pris.

Baignades

La DT 58 ARS n'a pas été destinataire de non conformités bactériologiques concernant les 61 prélèvements effectués sur les 17 zones de baignade naturelles durant la saison balnéaire 2014. Les cyanobactéries, qui sont des algues pouvant libérer dans l'eau des toxines pouvant agir sur l'homme et les animaux, ont fait l'objet d'une surveillance en 2014. Trois sites de baignade ont vu une prolifération de cyanobactéries importante, conduisant à l'interdiction des usages de baignade et de pêche sur 2 des 3 sites.

Surveillance sanitaire des eaux thermales

La surveillance des eaux thermales assure sa bonne qualité, garantissant ainsi la sécurité qualitative de ces eaux et de ses utilisateurs, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixées par la réglementation. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux thermales. Outre le suivi des résultats d'analyses (31 prélèvements en 2014), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires via des visites de contrôle. Aucun point d'usage thermal n'a été fermé en 2014.

Sécurité sanitaire et qualité des aliments

La protection de la santé publique nécessite de vérifier et contrôler le respect des exigences réglementaires relatives à la salubrité des denrées avec, en corollaire, l'inspection des conditions de préparation, de transport et de distribution de ces denrées. Cette inspection est effectuée tout au long de la chaîne alimentaire (abattoirs, industries agroalimentaires de transformation des denrées, ateliers de remise directe des denrées au consommateur, etc.) et concerne aussi bien les aliments destinés à être consommés par les animaux que les denrées consommées par l'homme. Ces inspections sont aussi l'occasion de vérifier les aspects relevant de la protection économique du consommateur dans le secteur alimentaire.

Les constats effectués au cours des 323 contrôles opérés en 2014 dans le département ont conduit, soit à la poursuite des activités de production telles qu'elles existaient au jour du contrôle, soit à imposer au professionnel de mettre en œuvre des actions correctives, soit, lorsque le risque d'atteinte à la sécurité du consommateur le justifiait, à l'interruption provisoire ou définitive des activités considérées.

En outre, les inspections menées par la DDCSPP ont permis :

- grâce aux 103 analyses de laboratoire réalisées au cours de l'année, de constater l'absence de substances interdites, de contaminants de l'environnement ou de résidus de médicaments vétérinaires dans les échantillons prélevés,
- de retirer de la consommation les viandes reconnues impropres à la consommation provenant des animaux de boucherie à l'occasion de l'inspection permanente en abattoir. En 2014, les abattoirs de la Nièvre ont produit environ 4000 tonnes de viande (2 169 tonnes à Corbigny, 1 369 tonnes à Cosne-Cours-sur-Loire et 406 tonnes à Luzy).

Perspectives 2015 : les missions d'inspection porteront prioritairement sur la mise en conformité des abattoirs agréés d'animaux de boucherie et de volailles, la vérification de l'existence et de l'application d'un plan de maîtrise sanitaire dans les ateliers agréés, le contrôle des établissements responsables de la première mise sur le marché ainsi que sur la qualité et l'étiquetage des denrées alimentaires et le contrôle de la loyauté des transactions.

Lutte contre les maladies animales réglementées et les épizooties

La lutte contre les maladies animales réglementées a pour but de préserver les cheptels sains et de maîtriser, voire d'éradiquer les pathologies considérées. En élevage, l'inspection concerne notamment l'identification des animaux et la traçabilité de leurs mouvements, mais aussi le dépistage ou la déclaration des maladies réglementées (comme par exemple la tuberculose ou la brucellose) et la mise en œuvre des tests de laboratoire de confirmation. L'inspecteur passe aussi en revue les conditions d'élevage au titre du bien-être des animaux. De façon plus générale, l'inspection porte tant sur les animaux que sur les documents de l'élevage. La DDCSPP met aussi en œuvre des mesures collectives sur une aire géographique déterminée pour limiter la diffusion des maladies épizootiques, voire pour les faire disparaître.

Dans le contexte de recrudescence de la tuberculose bovine en Bourgogne, la DDCSPP a procédé en 2014 à la mise sous surveillance de 18 cheptels bovins. Une fois les investigations épidémiologiques effectuées, et les résultats complémentaires de laboratoire reçus, aucun cheptel ne s'est avéré infecté par la tuberculose bovine.

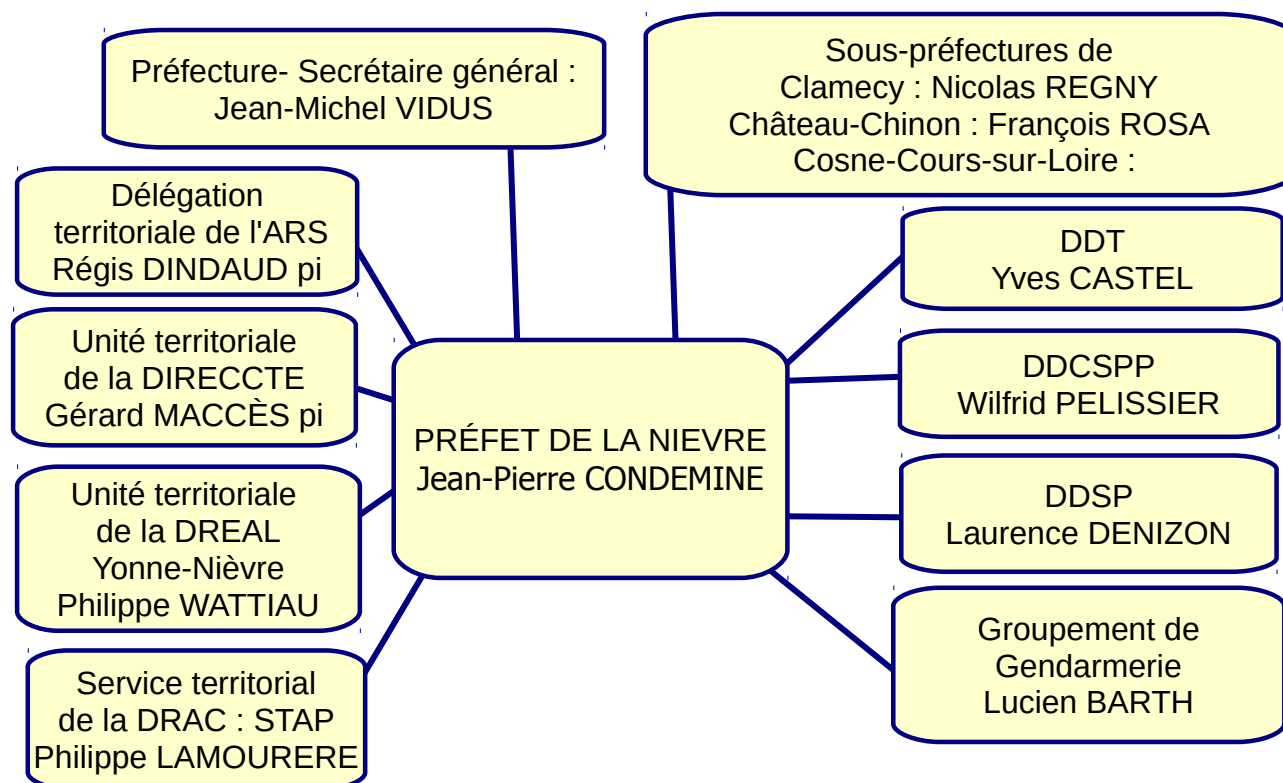
La lutte contre les maladies animales se double d'une activité de protection des animaux domestiques et de rente. La DDCSPP enquête suite à la réception de plaintes pour maltraitance ou défaut de soins, émanant de particuliers, d'associations, d'autres administrations ou après auto saisine. En 2014, la DDCSPP a traité et résolu 5 dossiers concernant des élevages de bovins, 6 élevages d'ovins, 11 élevages de chevaux, et 10 dossiers d'élevages de chiens ou de chats.

En parallèle, en 2014, la DDCSPP a réalisé 141 prélèvements dans le cadre des plans nationaux et communautaires de contrôle et de surveillance, en élevages bovins, de petits ruminants, de volailles et de poissons d'élevage afin de maintenir un haut niveau dans la qualité des productions et lutter contre les éventuelles fraudes : recherche de substances interdites comme les anabolisants ou de résidus de médicaments.

La lutte contre les maladies et le contrôle en élevages permettent de soutenir l'export de nos productions animales. En 2014, la DDCSPP a émis 2 213 certificats sanitaires export, afin de garantir l'exportation de 64 137 animaux vivants, essentiellement des bovins, vers 20 pays d'Europe, d'Afrique du nord, d'Amérique du sud et du Moyen Orient.

Perspectives 2015 : La réalisation d'exercices pour tester la mise en œuvre opérationnelle du plan départemental de lutte contre les épizooties, et la poursuite de la formation des agents dans ce domaine, la poursuite de la vigilance vis-à-vis de la tuberculose bovine, le renforcement de la protection des animaux domestiques et de rente en déshérence, la poursuite de l'efficacité du service public de certification à l'exportation des animaux vivants.

IX - Organisation territoriale de l'État dans la Nièvre



DT ARS : Direction territoriale de l'agence régionale de santé
Tél. 03 86 60 52 02 – Mél. : ars-dt58-delegation-territoriale@ars.sante.fr

UT DIRECCTE : Unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Tél. 03 86 60 52 71 – Mél. : dd-58.direction@travail.gouv.fr

UT DREAL : Unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement –
Tél. 03 86 46 67 00 Mél. : ut5889n.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

STAP : Service territorial de l'architecture et du Patrimoine :
Tél. 03 86 71 93 32 – Mél. : stap58@culture.gouv.fr

DDT : Direction départementale des territoires –Tél. 03 86 71 70 01 – Mél. : ddt@nievre.gouv.fr

DDCSPP : Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Tél. 03 58 07 20 30 – Mél. : ddcspp@nievre.gouv.fr

DDSP : Direction départementale de la sécurité publique –Tél. 03 86 60 53 00 – Mél. : ddsp58@interieur.gouv.fr

Groupement de Gendarmerie – Tél. 0 86 71 73 05 – Mél. : ggd58@gendarmerie.interieur.gouv.fr

AUTRES SERVICES

Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ Yonne/Nièvre) : Corinne TERRIER
Tél. 03 86 71 68 10- Mél. : ddpjj-auxerre@justice.fr

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : Jean-Claude SAMMUT
Tél.03.86.60.37.58 - site : www.sdis58.f

Archives départementales Jean-Marie LINSOLAS
Tél. 03.86.60.69.74 - Mél. : archives@cg58.fr

Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) : Philippe BALLÉ
Tél. 03 86 71 86 71- Mél. : ia58@ac-dijon.fr

Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) : Catherine DEHAIS
Tél. 03 86 71 90 85 - Mél. : sec.sd58@onacvg.fr

Délégation militaire départementale (DMD)- Pierre-Éric DURAND -
Tél. 03 86 59 95 80 - Mél. : dmd58@wanadoo.fr

Direction départementale des finances publiques (DDFIP) : Jean-Jacques LE ROUX
Tél. 03 86 71 96 04 - Mél. : ddfip58@dgfip.finances.gouv.fr